



MONTAGNE

Volets atténuation -
préservation - adaptation



● ● ● POURQUOI UN CAHIER MONTAGNE ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 70 % de son territoire classé en zone de montagne (soit près de 46 600 km²), représente la plus grande région de montagne de France. Ces espaces, répartis entre les Alpes, le Massif central et le Jura, abritent plus d'un tiers de la population régionale, soit environ 2,8 millions d'habitants, dont une majorité réside dans les vallées alpines ou les zones de moyenne montagne. Cette répartition démographique, marquée par des contrastes forts entre des vallées densément peuplées et des secteurs plus isolés, reflète la diversité des enjeux auxquels sont confrontés ces territoires.

Les territoires de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes sont aujourd'hui au cœur d'une double transition : écologique et socio-économique. D'une part, ils subissent de plein fouet les effets du changement climatique, avec un réchauffement moyen de +2,1 °C depuis les années 1960 et des pics estivaux dépassant +3,5 °C entraînant une fonte accélérée des glaciers, une raréfaction de la neige et une multiplication des épisodes de sécheresse ou d'inondations. D'autre part, leur économie doit désormais composer avec la diminution de l'enneigement naturel, le vieillissement du parc immobilier et des tensions croissantes sur la ressource en eau.

Dans ce contexte, la mise en place d'une planification écologique juste et partagée s'impose comme une nécessité pour préserver à la fois les écosystèmes

montagneux et adapter les activités humaines. Les acteurs locaux sont appelés à repenser leurs modèles de développement en intégrant sobriété, diversification, et adaptation aux nouvelles réalités climatiques.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, forte de son expérience en matière de concertation territoriale (notamment à travers la COP régionale lancée depuis fin 2023), dispose d'atouts majeurs pour relever ces défis, à condition de mobiliser l'ensemble des parties prenantes – élus, socio-professionnels, habitants et chercheurs – autour d'une vision partagée et ambitieuse.

Le cahier thématique « Montagne » propose de mettre en lumière, de manière croisée, les travaux conduits dans le cadre des COP régionale et départementales organisées depuis fin 2023 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ceux conduits par les commissariats de massifs dans le cadre de l'élaboration depuis 2025 des Plans Stratégiques d'Adaptation au Changement Climatique (PSACC) et les travaux conduits sous l'égide de la préfète de région dans le cadre de la feuille de route sur la Transition des territoires support de stations de Montagne.

Ce cahier permet en particulier de prioriser des actions concrètes et opérationnelles qui font consensus dans l'ensemble de ces travaux et qui permettent d'envisager les points clefs de la transition écologique de nos territoires de montagne.

Des impacts climatiques déjà visibles

Les effets du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes affectent directement les activités économiques (dont touristiques et agricoles) en montagne ainsi que les habitants de ces territoires. Les stations de moyenne altitude, historiquement dépendantes du ski alpin, sont les premières touchées, avec une baisse de l'enneigement naturel et une saison hivernale raccourcie.

Devant le défi majeur qui s'impose au secteur de la montagne, la feuille de route régionale de la planification écologique ne peut pour autant se limiter à une simple adaptation aux effets du changement climatique. Elle doit intégrer une vision systémique, combinant atténuation, adaptation et préservation des ressources.

C'est pourquoi les parties prenantes de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité inscrire la feuille de route régionale dans une approche globale de transition écologique articulée autour de trois grandes dimensions complémentaires : l'atténuation du changement climatique, la préservation des ressources naturelles et l'adaptation des territoires aux évolutions climatiques déjà à l'œuvre.

Dans les territoires de montagne particulièrement, la stratégie régionale se décline autour de quatre grands enjeux structurants :

- La gestion de la ressource en eau,
- L'adaptation des activités économiques de montagne,
- Le maintien de l'habitabilité à l'année,
- Et la prévention vis-à-vis des risques naturels accrus.

LA DÉMARCHE COP

La feuille de route de la planification écologique des territoires de montagne s'appuie sur des actions concrètes et rapidement opérationnelles (objectif 2030).

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la feuille de route régionale Montagne priorise les actions concrètes qu'on retrouve à la fois dans les plans d'adaptation au changement climatique des massifs et les travaux menés dans les COP départementales. Ces actions, qui répondent directement aux 4 grands enjeux identifiés pour les territoires de montagne, constituent des leviers d'intervention partagés pour accompagner l'adaptation des territoires. Elles sont présentées plus en détail dans la suite du document (voir partie « fiches actions »).

Quelles modalités d'élaboration ?

L'élaboration du présent cahier thématique sur les territoires de Montagne s'est déroulée entre mi-2025 et le début d'année 2026. Mobilisant plus d'une trentaine de partenaires : services de l'État et des collectivités, commissariats de massif des Alpes, du Massif central et du Jura, associations engagées sur les territoires de montagne, représentants de la société civile... La rédaction du cahier thématique sur les territoires de montagne a donné lieu à l'organisation de deux ateliers :

- Un premier atelier le 29 septembre 2025 permettant :

- ◊ d'identifier les enjeux croisés à l'échelle régionale, à partir des COP départementales ;

- ◊ de présenter des travaux en cours dans le cadre des 3 Plans Stratégiques d'Adaptation au Changement Climatique des Alpes, du Massif central et du Jura ;

- ◊ d'identifier les défis prioritaires pour les territoires de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Un deuxième atelier, en format élargi, a été organisé le 12 janvier 2026. Il a permis, sur la base des 4 grands défis pré-identifiés, de travailler sur les actions concrètes à déployer d'ici 2030 sur l'ensemble des territoires de montagne.

Quelles articulations avec les autres outils ?

- **Articulation avec les plans d'adaptation au changement climatique des massifs**

La loi Climat et Résilience de 2021 prévoit que les comités

de massif élaborent des Plans Stratégiques d'Adaptation au Changement Climatique, comme rappelé dans le PNACC. En effet, les massifs français sont exposés à des aléas spécifiques, dont les impacts s'accroissent et s'aggravent avec les effets du réchauffement climatique. Les activités économiques caractéristiques des milieux montagnards en sont d'autant plus impactées.

Ces plans permettent de structurer l'action collective et de sensibiliser l'ensemble des décideurs sur ces enjeux. **Ces plans s'articulent avec les autres outils de la planification écologique (tels que les COP territoriales, les Plans Climat Air Energie Territoriaux – PCAET ou bien encore les Contrats pour la Réussite de la Transition écologique - CRTE) et débouchent sur des propositions opérationnelles et concrètes pour les territoires impactés.**

Une synthèse des 3 PACC qui concernent notre région est proposée un peu plus loin dans le document.

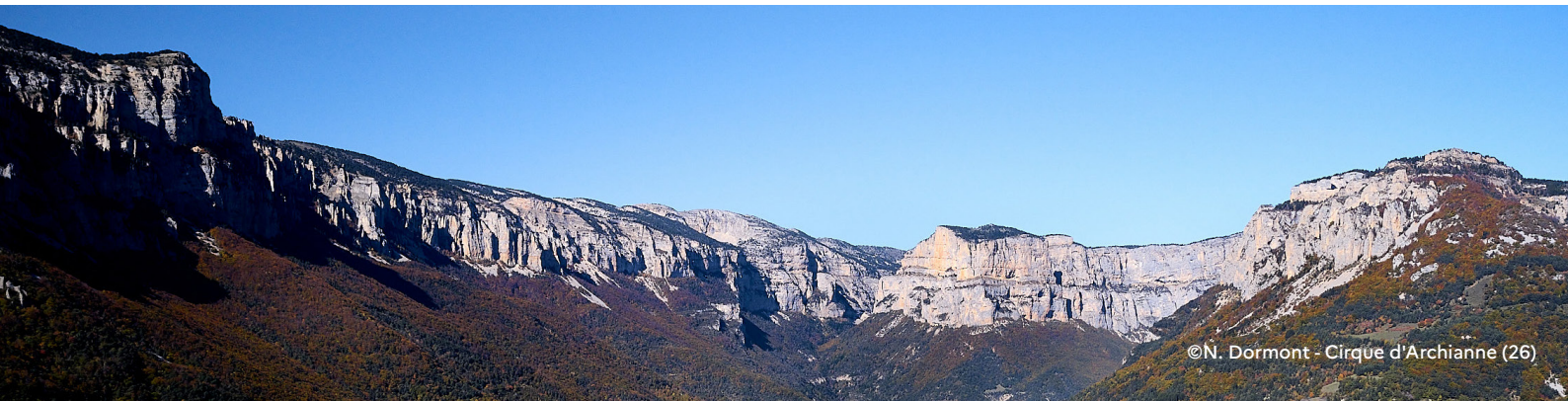
- **Articulation avec la feuille de route régionale stations de montagne**

L'action est également structurée en Auvergne-Rhône-Alpes par une **feuille de route régionale visant à accompagner spécifiquement les territoires supports de stations de montagne**. En effet, ces territoires sont particulièrement vulnérables au changement climatique, et nécessitent obligatoirement une transition économique et écologique.

L'État y renforce son rôle en outillant les collectivités sur des enjeux clés (logement, mobilité décarbonée, attractivité des emplois saisonniers, gestion de l'eau...) avec des outils financiers et contractuels (CRTE, fonds thématiques, DSP adaptées) pour soutenir des projets de territoire intégrant la sobriété et la résilience.

La feuille de route encourage aussi les solidarités territoriales entre stations, la planification adaptative et la gouvernance multi-acteurs, afin d'éviter les crises sociales et économiques tout en préparant l'avenir post-neige, dans un objectif de transformation des territoires en laboratoires de transition, alliant innovation, préservation des écosystèmes et qualité de vie.

Cette feuille de route détaillée en [annexe 3](#) est structurée en 3 axes.





● ● ● LE CLIMAT EN 2050 EN MONTAGNE

Un climat plus chaud en altitude

En 2050, les montagnes françaises, y compris en Auvergne-Rhône-Alpes, connaîtront un climat nettement plus chaud, avec moins de neige, une saison hivernale raccourcie et des étés plus secs, selon les projections de Météo France.

À l'horizon 2050, la trajectoire de référence TRACC correspond à un réchauffement d'environ $+2,7^{\circ}\text{C}$ par rapport à 1900 pour la France. Cela se traduira en montagne par des hivers plus doux et des canicules plus

fréquentes en été. Les vagues de chaleur deviennent beaucoup plus régulières et prolongées, y compris en zones d'altitude, avec des journées maximales et des nuits dites « chaudes » en forte augmentation par rapport à la fin du XX^e siècle.

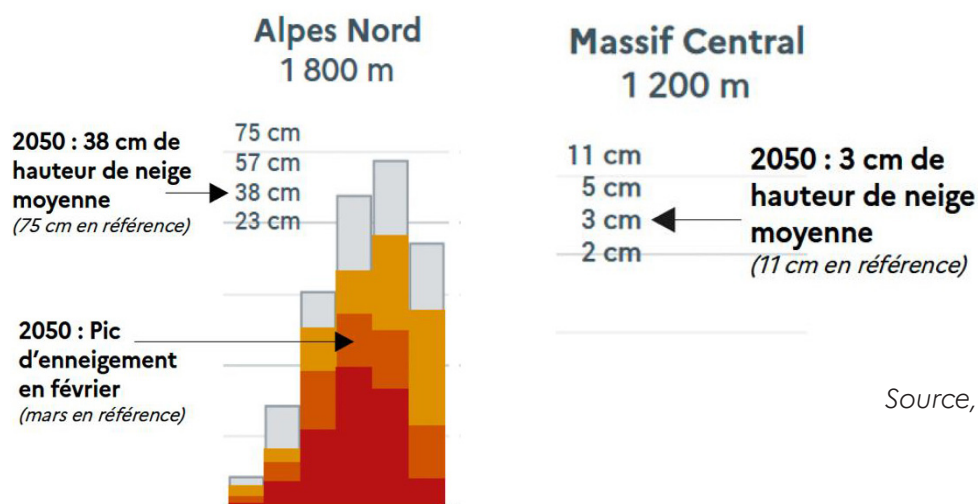
Le réchauffement attendu en montagne est plus marqué que la moyenne nationale, de l'ordre de $+0,4^{\circ}\text{C}$ à $0,7^{\circ}\text{C}$ en hiver et de $0,7^{\circ}\text{C}$ à $0,9^{\circ}\text{C}$ en été.

Changement du régime des précipitations et impact sur l'enneigement

Alors que l'enneigement moyen a déjà baissé de 30 % entre les années soixante et aujourd'hui, les données de Météo-France indiquent une diminution de 20 % à 50 % de l'épaisseur moyenne du manteau neigeux en moyenne montagne vers 2050. En pratique, la présence

d'un manteau neigeux durable devient rare en dessous d'environ 1 800 m, et la période de neige significative (plus de 50 cm) se raccourcit.

Évolution de l'enneigement (hauteur de neige)



Source, Météo-France



La durée d'enneigement est également impactée, avec une perte de 1 à 2 mois d'enneigement (sauf en haute altitude) et un pic d'enneigement intervenant plus précocement.

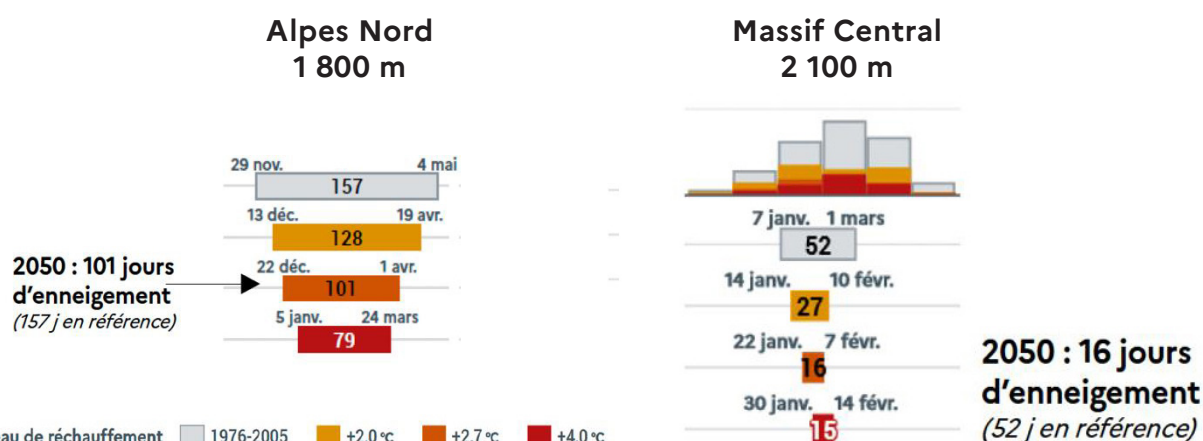
La proportion de stations avec risque de faible enneigement très élevé* est de 90 % à +2,7 °C.

Les territoires de montagne sont aussi particulièrement

concernés par le recul des glaciers et le dégel du pergélisol.

Par ailleurs, l'intensification des précipitations extrêmes accroît les risques liés aux épisodes d'inondations torrentielles, à la formation de poches d'eau ou de lacs proglaciaires et encore la déstabilisation des terrains (éboulements, ...).

Évolution de l'enneigement (durée d'enneigement)



Massif	Altitude	Référence 1976-2005	France à +2 °C	France à +2,7 °C	France à +4 °C
Alpes du Nord	2 400 m	176 j.	168 j.	165 j.	150 j.
Alpes du Sud	2 400 m	170 j.	158 j.	152 j.	121 j.
Pyrénées	2 400 m	169 j.	157 j.	148 j.	116 j.
Corse	2 400 m	171 j.	162 j.	152 j.	121 j.
Alpes du Nord	1 800 m	158 j.	141 j.	132 j.	100 j.
Alpes du Sud	1 800 m	132 j.	97 j.	85 j.	52 j.
Pyrénées	1 800 m	132 j.	92 j.	77 j.	41 j.
Corse	1 800 m	138 j.	96 j.	74 j.	35 j.
Jura	1 200 m	132 j.	104 j.	78 j.	46 j.
Massif-Central	1 200 m	65 j.	39 j.	30 j.	10 j.
Vosges	1 200 m	136 j.	112 j.	83 j.	56 j.

Tableau 2 : Évolution de la valeur médiane du nombre de jours avec hauteur de neige supérieure à 5 cm pour différents massifs et altitudes selon les niveaux de réchauffement France à +2 °C, +2,7 °C et +4 °C (médiane de l'ensemble TRACC-2023*)

Source, Météo-France

* Situation où le niveau de faible enneigement caractéristique des 20 % d'hivers faiblement enneigés pendant la période 1976-2005 est rencontré au moins 50 % des hivers



● ● ● ENJEUX ET DÉFIS POUR LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Quatre enjeux ont été identifiés comme prioritaires pour les territoires de montagne ; par les parties prenantes, dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes conduits en 2025 et en 2026 :

- La raréfaction des ressources en eau en montagne ;
- L'adaptation des modèles économiques des territoires de montagne ;
- La vulnérabilité de l'habitabilité à l'année des territoires de montagne ;
- L'accroissement des risques naturels en montagne.





● ● ● DÉFIS

➔ Défi : Assurer le partage d'une ressource en eau devenant plus rare en montagne

Quels enjeux ?

La ressource en eau subit de plus en plus l'influence du dérèglement climatique : les épisodes de sécheresses sont plus fréquents, plus intenses et plus longs. Les territoires de montagne n'échappent pas à ce constat. Les projections à horizon 2070 indiquent même des effets plus marqués dans ces secteurs, avec des prévisions de baisses des débits annuels et des débits d'été. Il convient par ailleurs de noter que des niveaux de précipitations supérieurs en saison hivernale, au moins au cours des prochaines décennies, pourraient nuancer le tableau global et le complexifier en termes de gestion des débits.

Ces évolutions auront des conséquences sur les activités : alimentation en eau potable (tourisme notamment), agriculture (abreuvement du bétail), entreprises et collectivités (forêt/bois, production de neige de culture, etc). Les milieux aquatiques seront aussi impactés. Les territoires situés à l'aval subiront aussi les effets de la raréfaction de la ressource en eau en montagne avec également les problématiques de rejet en aval des stations d'épuration lorsque les débits des cours d'eau sont bas.

Des actions seront nécessaires : l'amélioration de la connaissance de la ressource et des usages, la restauration du cycle de l'eau en montagne, ainsi que la sobriété des usages de l'eau et l'adaptation des activités.



©Direction Départementale des Territoires

- **Améliorer la connaissance de la ressource en eau et des usages, dans un cadre concerté**

La ressource en eau en montagne pouvait être perçue jusque-là comme abondante (comme un « château d'eau »), si bien que sa connaissance est aujourd'hui partielle.

L'objectif est de réaliser, préciser et partager des états des lieux des ressources en eau, en qualité et en quantité, sur des petits bassins versants et de leurs usages, en s'appuyant sur les gouvernances territorialisées déjà existantes localement (à mettre en place à défaut).

Ces travaux d'amélioration de la connaissance s'inscriront dans les démarches de gestion de bassin versant et leur gouvernance associée si elles existent : les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), ou les démarches contractuelles. Des instances de gouvernance adaptées à l'échelle de l'élaboration des états des lieux prévus seront mobilisées ou mises en place.

- **Restaurer le cycle de l'eau en montagne**

L'optimisation de la gestion de la ressource en eau constituera un levier pour limiter les effets de sa raréfaction.

L'objectif est de préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides en montagne, et d'innover dans les pratiques de stockage et de gestion de l'eau.

- **Promouvoir la sobriété dans l'utilisation de l'eau en montagne, et adapter les activités et l'aménagement à la ressource en eau**

L'adaptation des activités à la raréfaction de la ressource en eau sera une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la montagne, en priorité la sobriété hydrique.

Par exemple, pour les domaines skiables, un cadre méthodologique global de sobriété hydrique pourra être mis en place comme cela a été fait sur les questions de sobriété énergétique ([Plan de sobriété énergétique - charte d'engagements des domaines skiables, 2022](#)).

Les collectivités gemapiennes peuvent quant à elles agir sur la sobriété hydrique du territoire en préservant les milieux aquatiques, ce qui favorise le stockage naturel de l'eau, soutient les débits en période d'été et renforce la résilience du territoire face aux sécheresses.



Rappel : ce que le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit :

- **MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**

L'objectif de la mesure est d'assurer un approvisionnement durable en eau, en quantité et en qualité, à l'horizon 2050, dans un contexte de raréfaction de la ressource et d'augmentation des tensions entre usages.

➡ Défi : Accompagner la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (activités touristiques, agriculture et sylviculture)

Quels enjeux ?

Les territoires de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes occupent une place singulière dans l'économie et l'identité régionales. Structurées autour de filières touristiques hivernales puissantes, d'une agriculture et d'une sylviculture de qualité, et d'un tissu industriel souvent ancré dans les vallées, les activités de montagne sont aujourd'hui en première ligne face aux effets du changement climatique. La hausse des températures, la diminution et l'irrégularité de l'enneigement, la multiplication des aléas extrêmes (sécheresses, épisodes pluvieux intenses, incendies, instabilités de versant) et la tension sur la ressource en eau fragilisent les modèles économiques historiques. Dans ce contexte, la feuille de route régionale de planification écologique appelle à une transformation profonde des trajectoires de développement, conciliant adaptation, sobriété et maintien de la vitalité économique et sociale des massifs.

- **Le modèle touristique : d'une dépendance à l'or blanc à la diversification quatre saisons**

Le tourisme constitue l'un des piliers économiques majeurs des massifs alpins, du Jura et du Massif central. L'économie de nombreuses stations s'est construite sur un modèle centré sur le ski alpin et la fréquentation hivernale, générant des retombées directes et indirectes importantes (hébergement, restauration, commerce, remontées mécaniques, emploi saisonnier). Toutefois, la réduction progressive de l'enneigement naturel, particulièrement marquée en moyenne altitude, remet en cause la viabilité à terme de ce modèle mono-sectoriel.

L'adaptation passe d'abord par une lucidité sur l'évolution climatique : le recours accru à la neige de culture, s'il permet un ajustement à court terme, accroît la dépendance énergétique et la pression sur la ressource en eau, tout en exposant les exploitants à des coûts croissants. La planification écologique régionale incite ainsi à dépasser une logique de simple compensation technologique pour engager une diversification structurelle.

La transition vers un modèle de développement économique du type « quatre saisons » constitue un axe central : développement des activités estivales (randonnée, VTT, trail, bien-être, tourisme culturel et patrimonial), valorisation des paysages et de la biodiversité, montée en gamme des hébergements, allongement des saisons intermédiaires. Cette diversification suppose des investissements, une requalification de l'offre et un accompagnement des professionnels vers de nouveaux métiers.

Au-delà de l'offre, la question des mobilités est stratégique. Les flux touristiques vers la montagne reposent encore largement sur la voiture individuelle. La planification écologique régionale encourage le renforcement des liaisons ferroviaires, des mobilités collectives et des solutions de « dernier kilomètre », afin de réduire l'empreinte carbone du tourisme tout en maintenant l'attractivité des destinations.

Enfin, l'enjeu social est majeur : la transformation du modèle doit préserver l'emploi local, sécuriser les parcours professionnels et accompagner les saisonniers dans la montée en compétences. L'adaptation du tourisme de montagne ne peut être uniquement économique ; elle doit être territoriale et sociale.



- **Les activités industrielles des territoires de montagne : vulnérabilités et opportunités**

Les vallées accueillent un tissu industriel ancien et diversifié (métallurgie, plasturgie, chimie, énergie, décolletage, mécanique, transformation du bois). Ces activités sont exposées à plusieurs risques : tensions



sur l'eau (process industriels, refroidissement), vulnérabilité des infrastructures face aux aléas naturels, dépendance à l'énergie et aux matières premières.

L'adaptation industrielle s'inscrit dans une double dynamique. D'une part, il s'agit de renforcer l'adaptation des sites : sécurisation des approvisionnements en eau, efficacité énergétique, réduction des émissions, adaptation des bâtiments et des réseaux aux risques climatiques. D'autre part, la transition écologique ouvre des opportunités de repositionnement stratégique : développement des filières liées aux énergies renouvelables, aux matériaux biosourcés, à l'économie circulaire ou encore aux mobilités décarbonées.

La montagne peut devenir un laboratoire de solutions industrielles adaptées aux contraintes environnementales : micro-hydraulique, réseaux de chaleur bois, chaleur fatale, géothermie, valorisation des déchets, écoconception. La planification écologique régionale encourage ces synergies territoriales, en articulant politiques industrielles et objectifs climatiques.

L'enjeu réside aussi dans l'équilibre entre sobriété foncière et maintien de l'activité productive. Les espaces de vallée sont contraints, soumis à la pression résidentielle et aux risques naturels. L'optimisation des zones d'activités existantes, la reconversion de friches et la mutualisation des équipements deviennent des leviers essentiels pour conjuguer développement industriel et protection des milieux.



©Direction Départementale des Territoires

- **L'agriculture de montagne : entre adaptation climatique et valorisation de la qualité**

L'agriculture de montagne, majoritairement tournée vers l'élevage et la production fromagère sous signes de qualité, joue un rôle économique, paysager et culturel structurant en montagne. Elle contribue à l'entretien des prairies qui jouent un rôle important dans le stockage du carbone, à la prévention de l'enfrichement, et au maintien d'une biodiversité remarquable.

Cependant, les exploitations sont confrontées à des sécheresses plus fréquentes, à une modification des cycles de végétation et à des tensions accrues sur la

ressource en eau. La disponibilité fourragère devient plus incertaine, remettant en question l'autonomie alimentaire des élevages. Les coûts augmentent, les marges se réduisent.

L'adaptation des pratiques agricoles passe par plusieurs leviers : diversification des assolements, sélection de variétés plus résistantes, gestion plus fine des pâturages, stockage de l'eau lorsque cela est soutenable écologiquement, développement de pratiques agroécologiques renforçant la résilience des sols. Parallèlement, la montée en gamme et la valorisation des produits sous appellation (par exemple les fromages AOP alpins) constituent également un facteur clé de pérennité économique, en consolidant la valeur ajoutée des productions locales.

La planification écologique régionale invite aussi à articuler transitions agricoles et transition alimentaire : valorisation des produits locaux en restauration collective, relocalisation de l'alimentation, valorisation locale des biodéchets.

La montagne peut ainsi renforcer son positionnement sur des productions de qualité, bas carbone et à forte identité territoriale et continuer de contribuer à l'alimentation des populations locales.



©Direction Départementale des Territoires

- **La filière forestière : entre vulnérabilité accrue et potentiel stratégique**

Les forêts de montagne assurent de multiples fonctions : production de bois, protection contre les risques naturels (avalanches, chutes de blocs), stockage de carbone, accueil du public. Elles sont cependant particulièrement exposées aux effets du changement climatique : dépérissements liés aux sécheresses, prolifération de ravageurs (comme les scolytes), accroissement du risque incendie, tempêtes plus intenses.

L'adaptation forestière implique une diversification des essences, une gestion plus dynamique et une anticipation des évolutions climatiques à long terme. Elle suppose également une structuration accrue de la filière pour absorber les volumes de bois issus des crises sanitaires et éviter la dévalorisation des produits.



Dans le cadre de la planification écologique, la forêt apparaît comme un levier stratégique de décarbonation : développement de la construction bois, substitution aux matériaux fortement émetteurs, production d'énergie renouvelable à partir de biomasse, tout en préservant les fonctions écologiques. L'équilibre entre exploitation économique et préservation des écosystèmes forestiers constitue un enjeu central en montagne. En effet, la valorisation locale du bois, via des scieries et des circuits courts, contribue à renforcer l'ancrage territorial de la filière et à maintenir l'emploi dans les territoires de montagne.



• Une transformation systémique des territoires de montagne

L'adaptation des modèles économiques de montagne ne peut être uniquement sectorielle ; elle doit être systémique. Les interactions entre tourisme, agriculture, forêt, industrie et ressources naturelles sont fortes, en particulier autour de l'eau, du foncier et de l'énergie. La planification écologique régionale vise précisément à arbitrer ces usages, à anticiper les conflits potentiels et à accompagner les transitions fondées sur des interdépendances territoriales fortes.

Plusieurs principes structurants se dégagent :

- **Différenciation territoriale** : tous les territoires de montagne ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre. L'accompagnement doit être adapté à l'altitude, à la structure économique et à la vulnérabilité climatique.
- **Sobriété et résilience** : la réduction des consommations énergétiques, la sobriété hydrique et la limitation de l'artificialisation foncière doivent guider le développement et l'articulation des activités touristiques agricoles et forestières.
- **Coopération multi-acteurs** : collectivités, entreprises, filières professionnelles, habitants doivent co-construire des trajectoires d'adaptation.
- **Justice territoriale** : faire de la transition écologique de la montagne un moteur pour plus d'équité entre territoires attractifs et zones plus fragiles.

En définitive, la montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes se trouve à un moment charnière. Les effets du changement climatique ne constituent pas seulement une contrainte ; ils obligent à repenser des modèles parfois devenus dépendants d'hypothèses climatiques désormais obsolètes. La planification écologique offre un cadre stratégique pour organiser cette mutation, en cherchant à concilier maintien de l'activité, protection des écosystèmes et solidarité territoriale.

L'enjeu n'est pas seulement d'adapter la montagne au changement climatique, mais de faire de ces territoires des espaces pionniers d'une économie régénérative, sobre et résiliente, capables d'inspirer d'autres régions confrontées aux mêmes défis.

Rappel : ce que le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit :

- **MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme**
 - Action 1 – Intégrer l'adaptation dans la commission « tourisme durable »
 - Action 2 – Bilan du fonds Avenir Montagnes
 - Action 3 – État de l'art des impacts climatiques sur le tourisme de montagne
 - Action 4 – Plans stratégiques d'adaptation des massifs
 - Action 5 – Observatoire des vulnérabilités en montagne
 - Action 6 – Recensement du parc immobilier de montagne
 - Action 7 – Conditionnalité des soutiens publics en montagne
- **MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire**
- **MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone**
- **MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois**
- **MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique**



➔ Défi : Maintenir/développer l'habitabilité à l'année des territoires de montagne)

Quels enjeux ?

L'habitabilité à l'année dans les territoires de montagne est une question transversale à tous les massifs de la région. Elle constitue un enjeu fort des conventions de massifs et des plans d'adaptation au changement climatique.

Les trois massifs sont confrontés à des évolutions climatiques rapides et déjà perceptibles qui peuvent accroître la vulnérabilité des ressources vitales (système sol-eau-biodiversité) et de certaines activités économiques structurantes (forêt, agropastoralisme...). Ces dynamiques interrogent profondément les conditions d'habitabilité, de production, d'attractivité et de cohésion territoriale et ainsi la résilience à long terme de ces territoires.

- **Diversification/revitalisation de l'emploi et de l'économie toute l'année**

Il s'agit de travailler à la diversification de l'emploi et de l'économie, voire la revitalisation sur certains territoires, pour aller vers une activité 365 jours par an, favorisant une habitabilité de tous les massifs. Pour cela, il est proposé de produire des états de lieux des activités économiques existantes sur les différents massifs et de construire des diagnostics territoriaux de vulnérabilité climatique de cette économie, à l'échelle des territoires de montagne (Parcs nationaux, PNR, SCOT, PETR, EPCI...). Ces études permettront de constituer un socle partagé avec l'ensemble des acteurs pour orienter les stratégies locales et les investissements dans l'économie ou l'industrie. L'enjeu est de structurer une économie renouvelée autour des ressources locales et des atouts différenciés de chacun des territoires dans une logique de maintien des savoir-faire et de sobriété. Il s'agit aussi d'accompagner et de faciliter l'installation, la transmission et la reprise des commerces, des entreprises et des exploitations agricoles. Il est attendu enfin de créer les conditions facilitant les complémentarités d'activités afin de gérer les problématiques liées aux emplois saisonniers, qui pourraient subir la réduction des plages de travail en lien avec les activités neige en particulier.

- **Favoriser l'accès des populations aux services essentiels**

L'habitabilité à l'année est énormément dépendante des services offerts à la population. Ces services sont multiples, ils concernent en premier lieu l'école, la santé, la mobilité et la culture. Une des actions à mener pour favoriser la vie à l'année consiste en la lutte pour l'accès des populations de montagne aux services essentiels.

L'idée est d'identifier les lacunes territoriales dans les services offerts à la population (santé, alimentation, éducation, services administratifs, transports, culture, haut débit, etc.), limitant les conditions d'une installation pérenne dans les territoires.



- **Créer un observatoire de l'immobilier en montagne**

L'habitabilité repose aussi sur un accès au logement pour tous, habitants, saisonniers, touristes, dans des conditions de confort prenant en compte le réchauffement climatique et le fait que les massifs vont devenir de véritables espaces de refuge en période estivale. Les territoires de montagne doivent être en capacité de développer des solutions susceptibles d'offrir un confort thermique été/hiver des habitations, via des opérations de rénovations en matériaux locaux qui amélioreront la qualité du bâti et la durabilité des projets en faisant appel à l'économie circulaire.

Aujourd'hui, la location saisonnière souvent plus lucrative que la location à l'année (notamment sur les territoires de stations alpines) et les prix de l'immobilier élevés ne permettent plus, dans certaines communes, l'installation pérenne de jeunes, de familles et/ou de travailleurs (y compris saisonniers). Il s'agit alors de mettre en place un observatoire de l'immobilier en montagne, qui permettra de prendre en compte les enjeux de rénovation des copropriétés existantes et l'identification et la priorisation de fonciers dédiés à un habitat permanent accessible à tous.

L'exposition climatique, les classes énergétiques et les taux d'occupation des logements seront pris en considération pour définir les priorités. Les hébergements issus du tourisme social et solidaire seront intégrés dans le périmètre de l'observatoire sur toute la région.



- **Former les acteurs aux enjeux de la montagne de demain**

Il s'agira enfin, pour mettre en musique l'ensemble de ces actions, de former les acteurs de la montagne aux enjeux de la transition écologique, et d'accompagner la transformation des métiers. Il semble nécessaire en particulier de renforcer les capacités locales en matière de transition écologique (ingénierie de projet, compétences techniques et managériales), mais aussi de former les acteurs locaux, élus comme citoyens, à la transition écologique et la transformation du modèle de développement des territoires de montagne. Il sera nécessaire d'assurer la montée en compétences des socioprofessionnels et des artisans locaux.

- **Décarboner la mobilité dans une logique vallée, ville, montagne**

Les mobilités constituent une composante essentielle de l'habitabilité des territoires de montagne. La topographie, la dispersion des habitats, les conditions météorologiques et les risques naturels rendent complexes la mise en place de transports en commun robustes et de solutions alternatives à la voiture individuelle.

Les actions doivent s'adresser aux habitants comme aux touristes dans une logique gagnant-gagnant. Elles portent notamment sur :

- La régulation des accès en voiture aux sites touristiques les plus fréquentés,
- La promotion de matériels à faible consommation (navettes autonomes, ascenseurs valléens, véhicules intermédiaires),
- Le renforcement du covoiturage,
- L'interopérabilité entre systèmes de transport.

Ces enjeux appellent une gouvernance élargie, associant autorités organisatrices de la mobilité, agences de tourisme et offices, à des échelles pertinentes (EPCI, Parcs, SCoT, voire transfrontalier), dans une logique de mobilité ville/vallée/montagne. Ils doivent être pris en compte dans les diagnostics d'impacts du changement climatique comme dans les stratégies locales de diversification économique et d'habitabilité à l'année.

Plus spécifiquement, l'enjeu de décarbonation des mobilités en montagne a fait l'objet d'une fiche action dédiée dans le présent cahier.

Rappel : ce que le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit :

- **MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités**
- **MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme**
Action 6 – Recensement du parc immobilier de montagne



➔ Défi : Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

Quels enjeux ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par les risques naturels afférents aux zones de montagne, notamment dans les Alpes du Nord, du fait des reliefs plus marqués. Elle abrite l'essentiel des glaciers métropolitains et les risques glaciaires et périglaciaires (ROGP), bien qu'ils concernent un nombre limité de grands massifs, peuvent générer des risques majeurs jusque dans les vallées habitées. Il s'agit donc de la région la plus impactée par les phénomènes de retrait glaciaire et périglaciaire et de leur aggravation redoutée dans les décennies à venir (perte d'au moins 50 % de la masse des glaciers alpins en 2050, disparition quasi totale en 2100).

Le réchauffement climatique risque également d'accentuer les phénomènes de ruissellement hivernal, d'augmenter la part d'avalanches de type « humides », de déstabiliser les sols (permafrost) et les versants, par la fonte accélérée de la glace, et d'engendrer des phénomènes d'aléas combinés potentiellement dévastateurs (rupture de poches glaciaires, coulées de boue, éboulements...).

Dans une mesure moindre, les enjeux portent aussi sur la préservation des sols, des zones humides et des milieux aquatiques en lien avec les compétences GEMAPI portées par les collectivités. Cela concerne notamment les massifs plus anciens du Massif Central et Jura où les risques sont moindres mais également en accroissement du fait du réchauffement.

Face à ces menaces, inédites par leur multiplication et leur amplification futures, les travaux de la COP misent sur le développement de la connaissance des zones exposées ainsi que sur la surveillance accrue des phénomènes. Il demeure essentiel de développer la culture du risque en montagne au plus grand nombre (habitants, professionnels, touristes) ainsi que d'anticiper et de réduire l'exposition des personnes et des biens.

- **Développer la sensibilisation, la connaissance scientifique et la culture autour des risques naturels**

La sensibilisation aux risques doit être renforcée avec le changement climatique car presque tous les types de risques naturels touchent en effet les massifs de montagne (inondations, séismes, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt et tempêtes).

Avec l'évolution probable sur l'année des

fréquentations, la montée en compétence des collectivités va devoir être accompagnée sur le volet des risques, dans un objectif de partage de la responsabilité entre les acteurs de l'aménagement, du tourisme et les services de l'État.

Les démarches de Plans de Prévention des Risques, et l'accompagnement via les DICRIM et les PCS doivent encore se renforcer pour être connus et maîtrisés sur l'ensemble des communes de montagne.

La culture du risque doit aussi se renforcer via des financements dédiés, pour les décideurs mais aussi pour le grand public. Sur ce volet, les sciences participatives à destination des touristes et des professionnels de la montagne permettront également de faire évoluer les métiers de la montagne.

- **Renforcer la connaissance des risques naturels en montagne, leur partage et la surveillance des phénomènes**

La connaissance du risque est l'élément fondamental dans la politique des risques naturels. L'instrumentation, la surveillance et le développement des proédictes doivent être accompagnés par des financements accrus dans le domaine de la recherche en particulier. Le service de Restauration des Territoires de Montagne de l'Office National des Forêts a par ailleurs recensé plus de 360 bassins versants alpins comportant un éventuel risque glaciaire ou périglaciaire, dont 70 présentant une sensibilité forte.

Il s'agit aussi, en lien avec l'évolution des risques, de mieux identifier les points de vulnérabilité des territoires (réseaux, organes de gestion de crise...) et de faire régulièrement des retours d'expériences sur les événements passés.

- **Favoriser et amplifier les démarches de territoire et de gestion intégrée des risques naturels (GIRN) cohérentes**

L'amplification des politiques de GIRN, les Stratégies territoriales pour la prévention des risques en montagne (Steprim) ou les diagnostics de vulnérabilité des territoires doivent être renforcés et accompagnés. Amplifier, essaimer, articuler mais surtout pérenniser ces démarches sur l'ensemble des territoires identifiés comme prioritaires semble être une priorité.

L'amélioration des partenariats entre les territoires : le lien amont/aval doit être renforcé pour une meilleure gestion et compréhension du risque en vue de réduire les vulnérabilités et améliorer l'anticipation.



- **Favoriser la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels**

Les actions doivent porter de façon prioritaire sur la protection des populations face à l'évolution des risques naturels de montagne (crues torrentielles, glissements, chutes de blocs, avalanches, risques glaciaires et périglaciaires) dans un contexte de réchauffement plus rapide qu'en plaine, en particulier dans les Alpes.

- **Planifier l'aménagement et l'urbanisme des territoires en adéquation avec les risques naturels**

Plusieurs actions sont essentielles pour l'aménagement des territoires de montagne, en particulier, l'accompagnement financier, via la mobilisation du fonds Barnier ou du Fonds vert pour les études et travaux de prévention et de protection en montagne. Les solutions d'adaptation urgentes et sans regret sont à privilégier.

Les responsabilités des décideurs publics et des aménageurs doivent être accompagnées par des diagnostics de vulnérabilités à des échelles pertinentes (bassin de vie / risques) et les sujets des renoncements doivent pouvoir être abordés en lien avec des nouveaux imaginaires à créer sur certains territoires, pour lesquels la reconstruction à l'identique ne peut être la solution.

- **Élargir le partenariat entre acteurs des risques naturels, en particulier en rapprochant le monde de la prévention et de l'indemnisation**

Partenaires incontournables en matière de prévention des risques et partie prenante des questions d'habitabilité actuelle et future des territoires, les travaux de la COP ont également priorisé le renforcement du travail partenarial avec les acteurs de l'écosystème assurantiel.





● ● ● ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES TROIS PLANS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central

Une démarche collective pour construire l'adaptation d'un massif de moyenne montagne face aux transitions climatiques



Le Plan stratégique d'adaptation au changement climatique (PSACC) du Massif central constitue le cadre de référence partagé pour accompagner, sur le long terme, l'adaptation de ce vaste territoire de moyenne montagne aux effets du changement climatique. Élaboré sous l'égide du Commissariat de Massif, en lien étroit avec l'État, les Régions et les partenaires territoriaux, il est le fruit d'une démarche

collective et partenariale associant collectivités, acteurs socio-économiques, réseaux professionnels, monde académique et associatif.

Le Massif central est confronté à des évolutions climatiques rapides et déjà perceptibles : hausse des températures, multiplication des épisodes de sécheresse, tension croissante sur la ressource en eau, fragilisation des écosystèmes et vulnérabilité accrue de certaines activités économiques structurantes. Ces dynamiques interrogent profondément les conditions d'habitabilité, de production, d'attractivité et de cohésion territoriale.

Face à ces constats, le PSACC propose une vision stratégique à long terme, fondée sur l'anticipation, la sobriété, la diversification et la coopération. Il vise à inscrire l'adaptation au changement climatique au cœur des politiques de massif, en articulation avec les stratégies nationales et régionales de transition écologique, tout en tenant compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du Massif central.

Une philosophie fondatrice : faire de l'adaptation un projet collectif et transformateur

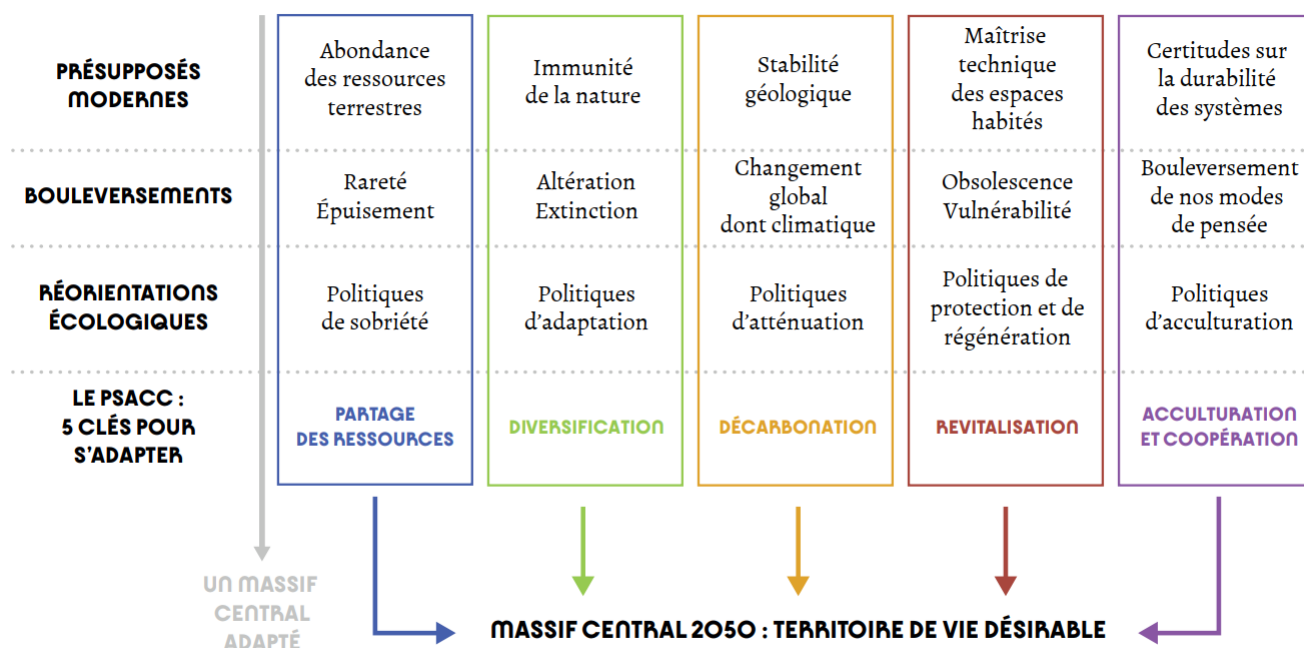
Le PSACC repose sur une conviction forte : l'adaptation au changement climatique constitue un projet de territoire à part entière, qui engage des choix collectifs, des arbitrages structurants et une transformation progressive des modèles de développement.

Cette philosophie s'appuie sur plusieurs principes directeurs :

- Territorialiser l'adaptation, en prenant en compte la diversité des situations locales et des trajectoires possibles ;
- Agir dans l'incertitude, en privilégiant des stratégies robustes, évolutives et réversibles ;
- Combiner adaptation et atténuation, en recherchant des solutions à co-bénéfices ;
- Renforcer les solidarités territoriales, entre espaces ruraux, villes, territoires amont et aval ;
- Faire de l'adaptation un levier de résilience, d'innovation et d'attractivité durable.

Le PSACC ne se limite pas à une liste d'actions : il propose un cadre stratégique partagé, destiné à guider l'action publique et collective dans la durée.

Cinq grandes thématiques structurantes pour l'adaptation du Massif central



1. Partager les ressources pour un Massif central économe

La gestion des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, constitue un enjeu central pour l'avenir du Massif central. Territoire de sources et de têtes de bassin, le massif est à la fois un réservoir stratégique et un espace de fortes vulnérabilités face aux déséquilibres hydrologiques induits par le changement climatique.

Cette thématique vise à mieux partager, préserver et économiser les ressources, en conciliant les usages, en réduisant les pressions et en renforçant le fonctionnement naturel des milieux.

Les orientations stratégiques portent notamment sur :

- la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau ;
- la sobriété des usages domestiques, agricoles et économiques ;
- la préservation des sols, des zones humides et des milieux aquatiques ;
- le recours accru aux solutions fondées sur la nature.

Les actions identifiées comprennent :

- la structuration de stratégies territoriales de partage de l'eau ;
- la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux ;
- la lutte contre l'artificialisation et la dégradation des sols ;
- le renforcement des dispositifs de connaissance et de suivi des ressources.

2. Se diversifier pour adapter le Massif central

Face à l'incertitude climatique, la diversification apparaît comme un levier majeur de résilience. Cette thématique vise à réduire les dépendances excessives, qu'elles soient économiques, productives ou territoriales, et à élargir les marges de manœuvre des acteurs. Elle concerne à la fois l'agriculture, la forêt, le tourisme, l'économie locale et les trajectoires résidentielles.

Les orientations stratégiques portent sur :

- la diversification des systèmes agricoles et forestiers ;
- l'évolution des pratiques pastorales et sylvicoles ;
- la diversification des modèles touristiques et économiques ;
- l'accompagnement des projets innovants et expérimentaux.

Les actions mises en avant incluent :

- le développement de pratiques agroécologiques adaptées au climat futur ;
- la diversification des essences forestières et des modes de gestion ;
- l'élargissement des offres touristiques vers des modèles quatre saisons ;
- le soutien aux démarches locales de transformation et de circuits courts.



3. Décarboner pour atténuer les impacts sur le Massif central

L'adaptation ne peut être dissociée de l'atténuation. Cette thématique vise à réduire l'empreinte carbone du Massif central, afin de limiter l'ampleur des changements climatiques futurs et de renforcer la cohérence des politiques de transition.

Elle s'inscrit dans une logique de co-bénéfices entre décarbonation, sobriété énergétique et résilience territoriale.

Les orientations stratégiques portent sur :

- la sobriété et l'efficacité énergétiques ;
- le développement raisonné des énergies renouvelables ;
- la décarbonation des mobilités et des activités économiques ;
- la rénovation énergétique du bâti.

Les actions identifiées comprennent :

- l'accompagnement des collectivités et des acteurs économiques dans leurs trajectoires bas carbone ;
- la promotion de solutions énergétiques adaptées aux spécificités du massif ;
- l'intégration des enjeux climatiques dans l'aménagement et les infrastructures ;
- la réduction de la vulnérabilité énergétique des ménages.

4. Revitaliser pour régénérer le Massif central

Cette thématique met en avant la nécessité de régénérer les territoires, tant sur le plan écologique que social et économique. Elle articule adaptation climatique, attractivité résidentielle, qualité de vie et revitalisation des espaces ruraux et de montagne.

Les orientations stratégiques visent à :

- adapter les cadres de vie et l'habitat aux nouvelles conditions climatiques ;
- renforcer la résilience des infrastructures et des services ;
- revitaliser les centres-bourgs et les territoires fragilisés ;
- préserver la santé et le bien-être des populations.

Les actions proposées portent notamment sur :

- l'intégration systématique de l'adaptation dans les documents d'urbanisme ;
- la rénovation et l'adaptation du bâti existant ;
- la végétalisation et la renaturation des espaces de vie ;
- la prise en compte des publics vulnérables face aux aléas climatiques.

5. Coopérer et s'acculturer aux transitions dans un Massif central résilient

Le PSACC affirme que l'adaptation est avant tout une dynamique collective, qui repose sur la coopération entre acteurs, le partage de connaissances et l'acculturation progressive aux enjeux climatiques.

Cette thématique transversale vise à renforcer la capacité d'action du territoire par la gouvernance, la formation et l'animation des réseaux.

Les orientations stratégiques portent sur :

- le renforcement des coopérations territoriales et intersectorielles ;
- la diffusion d'une culture commune de l'adaptation ;
- la formation des élus, des agents et des acteurs socio-économiques ;
- la capitalisation et le partage des retours d'expérience.

Les actions identifiées incluent :

- l'animation de réseaux d'acteurs de l'adaptation ;
- le développement d'outils d'aide à la décision et d'observation ;
- l'organisation de temps d'échanges et de montée en compétences ;
- l'inscription du PSACC dans une gouvernance de massif pérenne et évolutive.

Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif Alpin

Transformer une injonction législative en une véritable opportunité !



Le massif des Alpes constitue l'un des territoires européens les plus exposés au changement climatique. En effet, en moins d'un siècle, la température moyenne y a augmenté de près de deux degrés, soit environ deux fois plus que la moyenne planétaire. Il est le massif qui, au niveau

mondial, est le plus rapidement et intensément affecté par le changement climatique avec une perte de 38 % de masse glaciaire depuis 2000. Cette évolution, déjà perceptible dans la fonte accélérée des glaciers, la dégradation du permafrost, la modification des régimes hydrologiques et la migration altitudinale des espèces, bouleverse profondément les équilibres écologiques, économiques et sociaux de la montagne. Le changement climatique n'est plus une crise passagère : il constitue désormais le nouveau paradigme dans lequel s'inscrit l'ensemble des territoires alpins pour plusieurs générations.

Accompagner la transition des modèles hérités des Trente Glorieuses et notamment des Plans Neige, améliorer les modes de gouvernance, faire de la biodiversité un levier d'innovation, reconnaître la valeur économique des écosystèmes en plus de leur valeur intrinsèque, renforcer les coopérations entre vallées, villages et stations de montagne, anticiper les risques, faciliter la vie à l'année dans les territoires de montagne, telles sont les ambitions du Plan d'adaptation au changement climatique du massif

alpin. Plus qu'un document technique, il se veut une feuille de route stratégique et territoriale, au service de montagnes vivantes, adaptatives et solidaires.

La méthodologie adoptée dans les Alpes

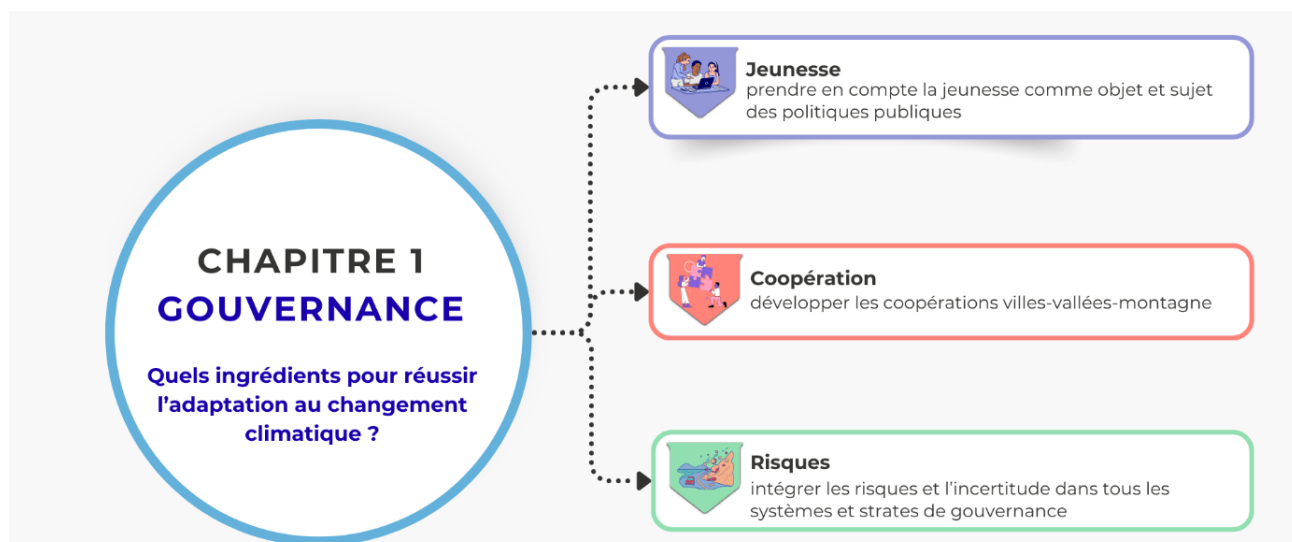
Le Comité de massif des Alpes a acté l'élaboration de son plan d'adaptation au changement climatique dès la séance d'installation de l'actuelle mandature, le 11 mars 2024 à Grenoble, et lui a assigné trois finalités :

- Opérationnaliser le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes ;
- Donner un cadre d'intervention (re)priorisé aux instruments financiers soutenant les politiques de massif, françaises et européennes, et notamment la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) pour la fin de programmation 2021-2027 et surtout pour la prochaine programmation 2028-2034 ;
- Outiller les acteurs du massif en bonnes pratiques, expériences et démarches vertueuses d'adaptation au changement climatique, et si possible collectives.

Cinq enjeux prioritaires ont ensuite été identifiés :

- La préservation des ressources et particulièrement des forêts alpines et de l'eau ;
- La diversification des activités touristiques en territoire de montagne ;
- Une gouvernance concertée, inclusive et propre à chaque territoire ;
- La possibilité de vivre à l'année dans les territoires de montagne ;
- L'anticipation des risques naturels, de plus en plus prégnants.

Sur la base de ces enjeux prioritaires, le Comité de massif, réuni en plénière le 9 octobre 2024, a fixé le sommaire du PACC, structuré autour de trois grands chapitres :



CHAPITRE 2 RESSOURCES

Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions



Eau

Renforcer la gouvernance de l'eau, améliorer la connaissance de la ressource et des milieux



Armature territoriale

Structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressource visant à :

- équilibrer habitat permanent et hébergement touristique
- déployer les énergies renouvelables
- préserver les puits de carbone
- économiser le foncier
- améliorer les mobilités du quotidien et les mobilités touristiques



Partage de l'espace

Veiller à la complémentarité des usages et pratiques en montagne et assurer si besoin la médiation entre activités

CHAPITRE 3 ÉCONOMIE

Une nouvelle biodiversité économique alpine



Diversification

Passer de la diversification touristique à la diversification économique des Alpes



Relais économiques

S'appuyer sur quelques relais fondamentaux du développement économique pour vivre et travailler à l'année :

- l'agriculture
- la sylviculture
- l'économie présenteielle
- la réindustrialisation verte
- l'emploi et la formation

Le Comité de massif a décidé que le PACC du massif alpin prendrait la forme d'un recueil de fiches-actions opérationnelles et de démarches inspirantes, constituant la « feuille de route » des instances du massif jusqu'à la fin de sa mandature. Ce document sera un document « vivant » susceptible d'évoluer au gré des besoins, des évolutions réglementaires, de l'actualité, des souhaits de ses membres, de l'évaluation qui en sera faite, etc.

Le regard de jeunes

Sur proposition de son groupe de travail « Jeunesse », le Comité de massif des Alpes a invité des jeunes à s'exprimer sur le projet de PACC alpin. Une vingtaine de jeunes se sont ainsi portés volontaires pour accompagner cette démarche. Le « réflexe Jeunes » du Comité de massif des Alpes a pris toute sa valeur.

L'adaptation dans l'ADN des montagnards

« Une culture millénaire d'adaptation par l'action, façonnée par l'attachement au milieu », Séverin DUC, historien des Alpes.

S'ADAPTER À LA MONTAGNE

Quand la contrainte devient ressource

On s'adapte parce qu'on a envie de rester !

S'ADAPTER À L'EXTÉRIEUR

Tirer parti du changement extérieur

QUE FAIRE AUJOURD'HUI ?

Utiliser notre culture de l'adaptation face aux nouvelles contraintes



Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Massif du Jura

Une démarche collective pour engager la transformation du Massif du Jura face au changement climatique



Le Livre blanc du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) du Massif du Jura est le fruit d'une démarche collective conduite en 2025 sous l'égide du Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura, associant étroitement les membres du Comité de Massif, les services et opérateurs de l'État, ainsi qu'une large communauté

d'acteurs territoriaux. Près de 140 participants – élus, professionnels, acteurs économiques, experts, associations – ont contribué à l'élaboration de ce document stratégique, conçu comme une feuille de route opérationnelle et évolutive de l'adaptation du massif.

Le PACC du Massif du Jura s'inscrit pleinement dans les cadres nationaux et régionaux existants (PNACC, trajectoire TRACC, COP régionales Bourgogne-

Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes), tout en affirmant une approche territorialisée, fondée sur les spécificités physiques, économiques et sociales d'un massif de moyenne montagne particulièrement exposé aux effets du changement climatique. Dans le Jura, le réchauffement est plus rapide qu'ailleurs, les régimes de précipitations sont profondément perturbés et la vulnérabilité du socle karstique rend la ressource en eau particulièrement sensible.

Face à ces constats, la philosophie du Livre blanc repose sur plusieurs principes forts :

- **Placer l'adaptation au cœur des politiques publiques**, au même niveau que l'atténuation ;
- **Raisonner de manière systémique et transversale**, en dépassant les approches en silo ;
- **Accepter l'incertitude climatique** et promouvoir des stratégies robustes, diversifiées et expérimentales ;
- **Faire de l'adaptation un levier de transformation positive**, d'innovation et de coopération territoriale.

Le document ne vise pas l'exhaustivité mais la priorisation : sur 61 actions identifiées, 16 ont été retenues comme prioritaires à court et moyen terme.





Un socle stratégique partagé : le Manifeste pour l'adaptation du Massif du Jura

Le Livre blanc s'ouvre par un Manifeste, véritable socle politique et éthique du PACC. Il exprime « ce à quoi l'on tient » dans le Massif du Jura : ses paysages, ses ressources naturelles, ses activités économiques, ses modes de vie et ses solidarités territoriales.

Quatre principes-guides structurent ce manifeste :

1. **S'adapter au cœur du massif**, en préservant les ressources naturelles, le fonctionnement du couple sol-eau et la biodiversité, considérés comme les conditions premières de toute habitabilité future.
2. **S'adapter avec les territoires voisins**, en assumant les interdépendances économiques, démographiques et fonctionnelles, notamment dans un contexte transfrontalier marqué avec la Suisse.
3. **S'adapter collectivement**, en diffusant une culture de l'adaptation, en formant les acteurs et en renouvelant les formes de gouvernance autour des communs.
4. **Agir autrement**, en privilégiant l'expérimentation, la différenciation des trajectoires, l'innovation et la coopération.

Principe - guide 1#

S'adapter au cœur du massif : opérer les transformations essentielles pour préserver nos ressources et la biodiversité

- 1.1. *Le socle karstique : inscrire toutes nos actions d'adaptation dans le respect du fonctionnement optimal du binôme « sol-eau » ;*
- 1.2. *Sans paysages vivants, pas d'adaptation : diminuer la pression sur les ressources naturelles et la biodiversité.*

Principe - guide 2#

S'adapter avec les territoires voisins : accompagner les mutations de nos interdépendances économiques et démographiques

- 2.1. *Concilier parcours résidentiels et capacité d'adaptation des territoires face au changement climatique ;*
- 2.2. *Assumer les impacts du changement climatique sur les modèles économiques du Massif, obligeant des diversifications voire des transformations fortes, afin d'assurer leur résilience ;*
- 2.3. *Concilier parcours résidentiels et capacité d'adaptation des territoires face au changement climatique.*

Principe - guide 3#

S'adapter collectivement : infuser et transmettre la culture de l'adaptation

- 3.1. *Systématiser l'adaptation dans toutes les politiques publiques ;*
- 3.2. *Accompagner et préparer les acteurs du Massif du Jura au réel de demain ;*
- 3.3. *Imaginer de nouveaux modèles de gouvernance plus participatifs et l'appropriation locale des « communs ».*

Principe - guide 4#

Des méthodes pour l'action

- 4.1. *Différenciation, expérimentation et coopération : trois mots clés pour la trajectoire d'adaptation de nos activités et de nos territoires ;*
- 4.2. *Promouvoir l'ingénierie territoriale, l'adaptation des métiers et compétences et favoriser des adaptations du cadre juridique ;*
- 4.3. *Communiquer, diffuser, concilier, animer : la démarche de Plan d'Adaptation au Changement Climatique au service des acteurs du massif.*

Ce manifeste donne un cadre de référence partagé pour les arbitrages à venir et fonde la cohérence de l'ensemble des orientations sectorielles.



Tableau des thématiques et leurs orientations

Pour un massif du Jura habité et habitable	Orientation 1 : Réduire la pression humaine sur la ressource en eau pour en garantir la pérennité
	Orientation 2 : Adapter les réseaux et leurs usages pour réduire les risques
	Orientation 3 : Transformer le mode de production de la ville pour en garantir l'habitabilité
Pour une forêt jurasienne multifonctionnelle et une sylviculture agile	Orientation 1 : Maintenir la multifonctionnalité de la forêt dans le massif du Jura
	Orientation 2 : Soutenir la forêt privée
	Orientation 3 : Accompagner les transformations de la filière de production et de transformation du bois
	Orientation 4 : Soutenir la recherche et l'innovation sur l'adaptation des forêts
Pour une agriculture du Massif du Jura plus robuste face aux effets du changement climatique	Orientation 1 : Vers une agriculture de moyenne montagne capable de faire face aux incertitudes
	Orientation 2 : Vers une meilleure adaptation des compétences et une compréhension approfondie des enjeux liés au changement climatique au sein de la filière agropastorale
	Orientation 3 : Valoriser les savoir-faire locaux et mieux communiquer sur l'agriculture auprès du grand public
	Orientation 4 : Assurer une certaine souveraineté alimentaire sur le territoire du massif, par le développement et l'accompagnement de la diversification agricole sans fragiliser les coopératives laitières



Pour des filières industrielle, agroalimentaire et artisanale jurassiennes qui s'organisent pour avoir la capacité de faire face aux incertitudes du changement climatique	Orientation 1 : Apporter des solutions pour accélérer la réduction de la consommation en eau des activités industrielles, agroalimentaires et artisanales du Massif du Jura
	Orientation 2 : Inciter sobriété, économie circulaire et R&D dans les activités productives
	Orientation 3 : Travailler et se former dans l'industrie et l'artisanat jurassien à l'heure du changement climatique
Pour une économie de tourisme et de loisirs diversifiée, répartie sur le territoire du Massif du Jura et toutes saisons	Orientation 1 : S'affranchir d'une logique de concurrence pour améliorer la connaissance des possibilités et pour valoriser la diversité des thématiques et la complémentarité des sites, à l'échelle de tout le Massif du Jura
	Orientation 2 : Développer une offre d'hébergement touristique sobre et maintenir les capacités d'accueil d'un public familial et accessible à tous
	Orientation 3 : Intégrer les transformations inéluctable des milieux naturels et la nécessité de leur protection aux stratégies de développement touristique
	Orientation 4 : Sortir du modèle « tout neige » et diversifier les activités touristiques et de loisirs, pour une évolution du modèle économique sectoriel vers un modèle économique territorial
	Orientation 5 : Communiquer, former et sensibiliser

Tableau récapitulatif des 16 actions prioritaires

PRIORITAIRE

Pour un massif du Jura habité et habitable	Action 1.1 : Préserver, valoriser, et organiser le maintien sur le territoire du Massif de l'eau verte Action 1.2 : Promouvoir et communiquer sur les usages vertueux et économes de l'eau Actions 2.2 : Inciter à la réduction de la pression sur le réseau routier par une évolution des habitudes de mobilité et une coopération spécifique avec la Suisse
---	--



Pour une forêt jurasienne multifonctionnelle et une sylviculture agile Pour une agriculture du Massif du Jura plus robuste face aux effets du changement climatique	Action 1.1 : Multiplier les expérimentations de régénération de la forêt : trame d'îlot en libre évolution, maintien du bois mort sur pied et à terre, nouvelles essences, semis Action 1.2 : Réduire partout où c'est possible la pratique des coupes rases pour développer la pratique de la forêt jardinée en cas d'exploitation forestière (hors sanitaire) Actions 2.1 : Encourager le développement de groupements de propriétaires, en favorisant l'extension (ou la multiplication ?) des associations syndicales autorisées (ASA), et soutenant la création ou l'extension de coopératives ou de fruitières d'exploitation Actions 4.1 : Cartographier les vulnérabilités des massifs forestiers (incendies, chutes, érosion, etc). Réaliser une cartographie spécifique du risque d'incendie, en lien avec les acteurs de la forêt du Massif du Jura en Suisse Action 1.2 : Favoriser le dialogue sur la gestion de l'eau entre collectivités et agriculteurs Action 2.3 : Encourager le partage d'expériences et d'initiatives entre agriculteurs Actions 4.1 : Favoriser les projets d'expérimentation de diversification par l'accompagnement en ingénierie administrative, foncière, financière
Pour des filières industrielle, agroalimentaire et artisanale jurassiennes qui s'organisent pour avoir la capacité de faire face aux incertitudes du changement climatique	Action 1.2 : En amont, pour toutes les filières, inciter (voire rendre obligatoire) à économiser et à éviter quand possible les consommations d'eau Action 2.2 : Inciter les circuits courts, l'économie circulaire, et la mise en synergie des entreprises, pour relocaliser la production et la consommation Actions 3.1 : Accompagner l'évolution technique et technologique, notamment dans les matériaux
Pour une économie de tourisme et de loisirs diversifiée, répartie sur le territoire du Massif du Jura et toutes saisons	Action 1.3 : Développer et valoriser les identités singulières aux territoires du massif du Jura qui permettent d'apporter une différenciation par rapport aux autres territoires de moyenne montagne Action 2.1 : Inciter et accompagner la rénovation des hébergements collectifs dont les centres de vacances pour garantir une accessibilité à tous et accueillir les participants d'événements sportifs d'ampleur Actions 3.3 : Poursuivre les études sur les capacités d'accueil et de charge des milieux pour comprendre l'impact de la fréquentation et mieux l'organiser



● ● ● ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE SUR LA TRANSITION DES TERRITOIRES SUPPORT DE STATIONS DE MONTAGNE



©SGAR - Étude sur les stations de montagne

Les enjeux d'adaptation en montagne sont importants, et notamment pour les territoires qui ont développé un modèle basé sur les stations de montagne, que ce soit des stations de ski alpin, de ski nordique ou de pratiques d'activités neige.

En effet, les stations de moyenne montagne sont fortement dépendantes des ressources de l'activité de ski (notamment alpin) et ce malgré des efforts en matière de diversification touristique, été comme hiver et en intersaison. Ainsi, le fonds Avenir Montagnes a incontestablement permis d'accélérer la diversification de l'activité, par un abondement conséquent de crédits d'investissement valorisés dans les 3 CPIER de massifs. Ce soutien déterminant en 2021 et 2022 à travers des accompagnements à part égale État/Régions, a permis une diversification essentiellement touristique, qui ne semble pas aujourd'hui suffisante, du point de vue de l'équilibre financier de ces territoires et pour faire face aux impacts du changement climatique et assurer une poursuite de l'activité et de la vie à l'année.

Les réflexions côté État sont en cours depuis plusieurs années déjà, notamment dans les stations de moyenne altitude, en commençant par celles du Massif central, en raison du manque croissant d'enneigement. La nécessité (parfois la volonté des élus) de travailler à des stratégies d'adaptation voire de transition des modèles économiques et de vie en montagne s'est faite jour également dans le Jura, dans les préalpes, entre 1 000 et

1 500 à 1 800 m d'altitude (Vercors, Chartreuse, Bauges, Aravis, plateau de la Matheysine...), et parfois, compte tenu des crises successives (Covid-19, enneigement déficitaire, coût des énergies, raréfaction de l'eau, pression sociale...), bien plus rapidement que prévu il y a de cela quelques années. Ainsi, certains territoires ont réussi à inverser les chiffres d'affaires été/hiver mais ils se comptent encore en petit nombre.

Les stations de montagne sont ainsi sur une trajectoire délicate, car à la baisse prévisible de recettes, induite par la diminution des jours d'ouverture et du nombre de skieurs, s'ajoute l'inquiétude sur l'amortissement des lourds investissements dans les domaines (modernisation ou simple entretien des remontées mécaniques et équipements) en lien avec la capacité d'exploitation à long terme et l'impact éventuel des biens de retours aux délégants. Les freins à la transition sont importants, avec une concurrence entre territoires et des besoins en investissement important pour opérer cette transition.

La feuille de route sur la transition des stations de Montagne, portée par la préfète de région et les trois commissariats de massif, vise à accompagner ces territoires, dans des temporalités adaptées à leurs besoins, vers d'autres modèles économiques que celui reposant sur la neige, dont on sait qu'il est d'ores et déjà source de déficit et de dettes pour les stations de moyenne montagne. Cette feuille de route propose des actions concrètes, en articulation avec les plans stratégiques d'adaptation au changement climatique des massifs, pour impulser et accompagner les mutations des territoires. Ces actions doivent permettre **d'accompagner les acteurs tout en les laissant au centre des stratégies d'aménagement de leur territoire**. Elles doivent permettre aux collectivités de **dépasser les constats actuels et de se mettre en mouvement dans un projet politique territorial intégrant ces démarches de mutation**.

Deux séquences montagne ont été dédiées en CAR de juin 2023 et juin 2025, dans le but de partager le diagnostic des territoires de montagne et les avancées de la feuille de route sous le pilotage du SGAR.



Les enjeux sont multiples, ceux liés à la ressource en eau et à son partage entre usagers, avec des tensions notamment sur les projets de retenues pour la neige de culture et l'agriculture ; le sujet du dépérissement forestier, la difficile équation de la rénovation des logements touristiques et du logement des permanents et des saisonniers en station et village-station, ou encore les conflits d'usage en alpages ou le sujet de la mobilité vers les stations, sont autant de thématiques à travailler les différents territoires des massifs.

Les préfectures des Alpes du Nord sont notamment de plus en plus sollicitées, voire « appelées à l'aide » par des élus des petites stations de moyenne altitude qui se retrouvent face à des menaces et risques pas suffisamment anticipés et qui mettent l'équilibre de leur station-village en grande difficulté et en obligation de transition rapide.

Ces stations sont ainsi dans une trajectoire délicate. À la baisse prévisible de recettes, induite par la diminution des jours d'ouverture et du nombre de skieurs, s'ajoute l'inquiétude sur l'amortissement des lourds investissements dans les domaines (modernisation ou simple entretien des remontées mécaniques et équipements). Si l'exploitation du domaine skiable n'était pas possible jusqu'à son terme, les investissements inclus dans le cadre des DSP et l'impact éventuel des biens de retours aux délégants pèsent sur l'équilibre financier des stations en régie ou en SEM/SPL.

La mission confiée à M. Joël Giraud en 2023 sur les nouveaux enjeux de développement économique des territoires de montagne, au-delà du seul sujet du tourisme ; l'enquête thématique inter-juridictions des CRC AURA, Occitanie et PACA sur les « acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne » de 2024 ; et les décisions des tribunaux administratifs (annulation d'un SCOT, annulation d'UTN, remise en cause de la qualité des études d'impact...), constituent des formes d'interpellation forte des élus, et une mise en mouvement des services de l'État pour accélérer les méthodes de travail et les formes d'actions à imaginer pour anticiper la gestion de la transition de ces territoires, afin de ne pas aboutir à des crises économiques et sociales et être uniquement en situation de gestion de crise.

C'est dans ce cadre qu'à émerger une feuille de route régionale, co-construite avec les trois commissaires de massifs (Alpes, Massif central et Jura) et les préfectures de montagne. Sans revenir sur les constats ou les chiffres clés des stations de montagne, largement partagés, cette feuille de route propose des actions concrètes à mettre en place pour impulser et accompagner les mutations des territoires.

Trois axes y sont détaillés.

1. Réaliser / mettre à jour une typologie des stations de montagne

Un premier observatoire des stations avait été mené il y a une dizaine d'années, tout d'abord à l'échelle des stations alpines avec des crédits du FEDER Alpes, puis étendu ponctuellement aux autres massifs au gré de travaux de l'INRAE. Cette base de données, socle de travail très riche, notamment par l'approche géographique proposée par l'outil de visualisation le « stationoscope » (<https://www.observatoire-stations.fr/>), nécessite une mise à jour et l'intégration de champs complémentaires, permettant de nourrir les réflexions sur la transition de ces territoires, sur trois périmètres (domaine skiable – commune support de station – collectivité organisatrice des remontées mécaniques). Ce travail est engagé dans le cadre d'une convention de partenariat de recherche avec INRAE de 2025 à 2027.

L'objectif est que cet observatoire soit une **aide à la décision pour les services de l'État**, qui pourront consulter en ligne l'ensemble des caractéristiques d'une station ou d'un territoire donné.

L'ensemble de ces paramètres permettra d'établir **une typologie de territoires supports de stations** pour lesquelles seront recherchées un **panel de solutions déployables** en fonction des projets de territoire et des configurations spécifiques.

2. Constituer un socle de connaissances et de pratiques et le partager avec les acteurs pour les mettre en mouvement

Le SGAR AuRA a confié en 2024-2025, avec l'appui du Cerema, un travail de définition de ce que pourrait être une « communauté d'acteurs » de la montagne, spécifiquement pour les petites et moyennes stations, à une équipe d'étudiants de Sciences Po Lyon dans le cadre du dispositif de la Public Factory. Ce travail a permis la création d'un cahier des charges pour la création d'une communauté d'acteurs utilisant la plateforme Expertises-Territoire, outil développé en marque blanche par le Cerema.

La mission de la Communauté est de répondre au besoin de mise en réseau des acteurs des territoires supports de petites/moyennes stations et sites nordiques engagés dans une démarche de transition face au défi du changement climatique ou souhaitant le faire, notamment des territoires isolés, pour :

- échanger et partager des expériences ;
- disposer de retours concrets sur des initiatives mises en place, qu'elles aient été couronnées de succès ou non ;
- accéder à des ressources documentaires (synthèses d'articles, d'études, de rapports et de cas pratique) ;
- se former.



La communauté, qui sera préfigurée en 2026, a vocation à rassembler les acteurs de la région AuRA dans un premier temps (en mobilisant des acteurs pour des retours d'expériences sur l'ensemble des massifs), puis de s'ouvrir à l'ensemble des massifs français.

3. Renforcer le rôle de l'État dans l'accompagnement de ces transitions

Il s'agit enfin de renforcer la place et le rôle de l'État, dans les différentes instances existantes, dans les démarches de prospective partenariale et appliquée, inspirée de la réalité des territoires et de leur mutabilité (politique, spatiale, environnementale, économique...). Ainsi, cet axe vise à esquisser différents modèles économiques tangibles pour les stations de montagne tout en veillant à ce que ces scénarii prennent en compte la réalité des territoires et les objectifs de transition, définir les aides financières à la reconversion/redirection écologique, outiller les collectivités sur le sujet du logement, sur le devenir de l'immobilier de loisirs existant, souvent vieillissant et qualifié de « passoires thermiques » et expérimenter dans ce secteur (ORT, OPAH/ORIL), favoriser l'attractivité des emplois des secteurs en tension (permanents et

saisonniers) et assurer si nécessaire la reconversion des métiers fragilisés, consolider une agriculture de montagne indispensable à l'aménagement des territoires, accompagner le développement de la mobilité décarbonée dans et vers les territoires de stations en toute saison, s'appuyant sur l'effet levier des JOP2030, travailler les solidarités territoriales au sein des bassins touristiques et des zones d'emplois, etc.

Aujourd'hui, en 2026, cette feuille de route s'inscrit parfaitement dans le cadre du PNACC et de la COP régionale, mais est aussi en lien avec les récents travaux parlementaires en vue d'un potentiel acte III de la loi montagne (cf. [mission d'information](#) de l'Assemblée nationale sur la transition des modèles des stations de montagne ; [propositions](#) de l'Association nationale des élus de la montagne ; [mission d'information](#) du Sénat sur le thème : « Loi Littoral, Loi Montagne : 40 ans après, quelle différenciation ? »)



ANNEXE 3 : FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION DES STATIONS DE MONTAGNE

Axe 1 : Créer/mettre à jour un observatoire des stations, permettant d'interroger les données des stations à diverses échelles (outils de production, dynamiques foncières, territoriales et démographiques, données environnementales, gouvernance, enneigement...) et d'établir des typologies et des panels de solutions déployables en fonction des projets de territoire et des configurations spécifiques. Il s'agit des travaux lancés avec INRAE consistant en la modernisation de la BD stations et de l'interface web du stationoscope, en appui sur un large comité de partenaires, constitués d'acteurs des territoires de montagne.

Axe 2 : Constituer un socle de connaissance et de pratiques et les partager avec les acteurs pour les mettre en mouvement. Il s'agit de créer une communauté de petites et moyennes stations en transition sur expertise territoires, co-animée CEREMA/ANCT. La communauté d'acteurs sera un lieu de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités, en lien avec les acteurs ressources tels que les universités et laboratoires engagés sur le sujet ou le réseau associatif pour répondre à leur besoins, un lieu de partage d'expériences et bonnes pratiques, notamment en termes de logement, emploi, mobilité, fréquentation touristique...

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement de l'État dans la transition des stations, sur les volets rénovation énergétique des logements, y compris du parc social et solidaire, emploi des saisonniers, mobilité décarbonée, gestion de l'eau (projets de territoires pour la gestion de l'eau), développement des énergies renouvelables, anticipation et des crises et de l'après crise, etc.

Zoom sur :

LES COMMISSARIATS DE MASSIFS

Les commissariats de massifs, dont 3 couvrent en partie la région Auvergne-Rhône-Alpes (Alpes, Massif central et Jura), conseillent et appuient les préfets de région coordonnateurs de massif pour mettre en œuvre la politique d'aménagement, de dynamisation et de développement du massif. Ils assurent le secrétariat des comités et commissions obligatoires, instances de concertation consultatives qui réunissent les forces vives du territoire, et accompagnent de façon transversale, interrégionale et interministérielle, les collectivités territoriales et acteurs publics comme privés, les porteurs de projets par le cofinancement de projets, au titre des CPIER (contrat de plan interrégional État - Régions) de massifs. Ils assurent notamment, depuis 2021, le déploiement du programme porté par l'État : Avenir Montagnes.

Pour répondre aux **défis** développés ci-dessus, les différentes réunions conduites avec les acteurs locaux ont permis de déterminer 20 actions prioritaires.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation

Défi

Assurer le partage d'une ressource en eau devenue plus rare

ACTION

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES, DANS UN CADRE CONCERTÉ

Pilotes

- État, Agence et commissariat de massifs
- Collectivités, syndicat de bassin versant, syndicats de rivière (en particulier s'ils portent un PTGE) : réalisation concrète et le suivi in itinere des états des lieux

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Parcs naturels régionaux
- CEREMA via le dispositif Strateau

Description de l'action

L'action vise à réaliser, à préciser et à partager des états des lieux des ressources en eau en qualité et en quantité sur des petits bassins versants et de leurs usages en s'appuyant sur les gouvernances territorialisées déjà existantes localement (à mettre en place à défaut).

Concrètement, ces états des lieux et leur suivi in itinere reposeront sur :



une instrumentation avec un cadre méthodologique commun ;



une vision prospective de la ressource aux horizons 2030/2050 (basée sur la TRACC +4 °C) et tenant compte de la dynamique de fonte des neiges (débits hivernaux et estivaux) ;



la connaissance des usages actuels et des besoins prévisibles de chaque secteur (démographie, dynamique touristique).

Cela pourra se traduire par la réalisation d'études de « volumes prélevables » ou « hydrologie, milieux, usages, climat ».

Si besoin, mettre en place un réseau des acteurs de l'eau à l'échelle des massifs de montagne pour traiter de sujets spécifiques : mise en commun de données, partage d'un cadre collectif de collecte de données spécifiques aux zones de montagne.

Conditions de succès

- Implication des commissariats de massifs, des agences de l'eau et des services de l'état (dont la DREAL) pour structurer le cadre souhaité pour ces états des lieux / suivis
- Implication des gouvernances locales de l'eau en montagne pour réaliser et suivre les états des lieux



Mise en œuvre



2026 : Définition d'un cadre méthodologique pour les états des lieux suivis à l'échelle des bassins versants de montagne

- Déploiement, si besoin, de réseaux des acteurs de l'eau à l'échelle des massifs

À compter de 2027 : Mise en œuvre des états des lieux / suivis dans le cadre des PTGE ou autres instances de gouvernances existantes localement

Impact



Faisabilité



Indicateurs de suivi



- Nombre d'état des lieux réalisés et suivis par une instance de gouvernance locale sur les bassins versants de montagne

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie dédiée pour définir le cadre méthodologique
- Capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les acteurs de l'eau en montagne sur cette action

Défi

Assurer le partage d'une ressource en eau devenue plus rare

ACTION

RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU EN MONTAGNE

Pilotes

- Collectivités
- Syndicat de bassin versant
- Syndicats de rivière

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Parcs naturels régionaux
- Services de l'état en département et DREAL
- CEREMA
- OFB

Description de l'action

L'action vise à maintenir voire restaurer les milieux humides en montagne et innover dans les pratiques de stockage et de gestion de l'eau en montagne.

Concrètement, il s'agit de tout faire pour mieux retenir l'eau en montagne :



restaurer et valoriser les milieux humides, les méandres de ruisseaux, les lits naturels des rivières (en encourageant par exemple le déploiement du réseau « rivières sauvages » notamment sur les têtes de bassins) ;



accompagner et partager les expérimentations en montagne permettant d'agir sur l'assèchement des sols, le ralentissement des écoulements et le stockage de l'eau dans les sols ; restaurer le réseau de points d'eau en montagne (alpages) voire expérimenter un réseau de citernes en complément ;



valoriser les canaux d'irrigation gravitaires en mobilisant la ressource au printemps afin de recharger les nappes ; mettre en place des retenues d'eau pertinents au regard de la ressource en eau et des besoins des territoires.



Mise en œuvre



Au fil de l'eau
dès 2026

Impact



Faisabilité



Indicateur de suivi



- à définir

Conditions de succès

- Partage d'expériences réussies
- Diffusions de connaissances sur le sujet

Besoins de court terme pour accélérer

- Fonds pour aider à restaurer les milieux
- Fonds pour accompagner les innovations

Défi

Assurer le partage d'une ressource en eau devenue plus rare

ACTION

PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ DANS L'UTILISATION DE L'EAU EN MONTAGNE ET ADAPTER LES ACTIVITÉS ET L'AMÉNAGEMENT À LA RESSOURCE EN EAU



Pilotes

- Collectivités : EPCI et ou communes
- Consulaires pour le volet entreprises et plans d'utilisation rationnelle de l'eau (CCI et CMA)
- Domaines Skiables de France
- Chambres d'agriculture

Contributeurs

- Agences de l'eau
- Services de l'état en département et DREAL
- CEREMA

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026

Impact ★ ★ ★
Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action

L'action vise à encourager la sobriété dans l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activités de montagne.

- ➔ Pour les entreprises, il s'agira en particulier de promouvoir les plans de sobriété hydrique : identification des économies d'eau structurelles réalisées et à réaliser, adaptation en période de sécheresse. Cette action concerne également les domaines skiables pour lesquels un cadre méthodologique global pourrait être défini.
- ➔ Pour les collectivités, l'action prévoit de :
 - s'appuyer sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) pour ajouter des prescriptions concernant les mesures de sobriété et de gestion de l'eau et s'assurer d'une disponibilité suffisante de la ressource en eau pour l'accueil des populations et des activités ;
 - revoir la performance des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
 - favoriser la valorisation des eaux non conventionnelles ;
 - et d'envisager la mise en place d'une tarification incitative de l'eau, notamment pour les industriels et les entreprises.
- ➔ Pour les exploitations agricoles, il s'agira de vérifier l'adéquation entre les besoins (abreuvement, nettoyage) et la ressource, et de prévoir des solutions d'adaptation (récupération d'eaux de toiture par exemple).

Indicateurs de suivi



- Nombre de PLU intégrant des dispositions sur la sobriété et la gestion de l'eau
- Nombre de PSH (plan de sobriété hydrique) développés par les entreprises privées

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie dédiée et animation territoriale
- Capacité à mobiliser les acteurs concernés
- Fonds dédiés pour des investissements de réhabilitation des réseaux

Conditions de succès

- Implication des collectivités et des entreprises
- Moyens méthodologiques mis à disposition / diffusés correctement

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

RÉALISER L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DE MONTAGNE ET ANALYSER LEUR VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE AFIN D'ORIENTER LES STRATÉGIES DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE



Pilotes

- EPCI
- Conseils départementaux (exemple Isère en cours)
- Parcs naturels nationaux et régionaux, chambres consulaires et clusters
- Etat (DREETS/DDETS)

Contributeurs

- Universités et centres de recherche
- Commissariats de massif
- Acteurs socio-économique
- Tissu associatif
- France Travail

Mise en œuvre



2026 : Méthodologie commune définie (état des lieux, impacts) et expérimentations lancées

2027-2028 : Déploiement à l'ensemble des EPCI de montagne

2029-2030 : Mise à jour et partage des résultats intégrés dans les programmes territoriaux territoriaux

Impact



Faisabilité



Description de l'action

- ➡ Réaliser des diagnostics territoriaux intégrant l'analyse des vulnérabilités liées au changement climatique (ex : fonte des glaciers, saisonnalité touristique, ressources en eau).
- ➡ Établir un état des lieux des activités économiques des territoires de montagne (artisanat, industrie, agriculture notamment) en analysant leur typologie en termes de souveraineté locale (flux production/consommation, utilisation/valorisation des ressources locales, etc.) et leur sensibilité aux impacts du changement climatique.
- ➡ Identifier les potentiels de diversification économique permettant de renforcer la résilience des territoire, notamment pour maintenir/revitaliser l'emploi à l'année.
- ➡ Organiser des temps de co-construction sur l'avenir de l'emploi en montagne avec les socio-professionnels, les habitants et les saisonniers.
- ➡ Eclairer les décisions stratégiques d'aménagement à l'échelle des massifs et vallées.

Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics réalisés et partagés par massif / taux d'EPCI disposant d'un diagnostic actualisé
- Nombre d'ateliers de co-construction

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie dédiée pour le développement de la méthode et sa mise en œuvre sur tous les EPCI de montagne
- Financement des études territoriales

Conditions de succès

- Disponibilité des données territoriales
- Méthodologie robuste et partagée incluant toutes les activités de montagne, y compris les activités en développement
- Mobilisation des acteurs locaux
- Capacités d'ingénierie technique

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

STRUCTURER DES GOUVERNANCES TERRITORIALES DE LA TRANSITION EN MONTAGNE ASSOCIANT COLLECTIVITÉS, FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE



Pilotes

- Les 3 commissariats de massif
- Préfectures de département
- Région Auvergne-Rhône-Alpes

Contributeurs

- Collectivités locales
- Chambres consulaires
- Associations de territoire
- PNR
- Acteurs socio-économiques
- CEREMA via l'offre de service +4°C

Description de l'action



Mettre en place ou renforcer des instances de gouvernance multi-acteurs (collectivités, acteurs économiques, société civile).

Ces stratégies de transition engloberont notamment :

- la question des mobilités pour renforcer les liaisons ferroviaires, des mobilités collectives et des solutions de « dernier kilomètre »,
- les questions d'emplois locaux et d'adéquation des compétences aux nouveaux métiers,
- les question d'adaptation industrielle (sites, bâtiments, repositionnement stratégique, ...),
- les questions de sobriété foncière et de maintien des activités productives face à la pression résidentielle.

Conditions de succès

- Engagement politique local, capacité d'animation territoriale et soutien méthodologique

Besoins de court terme pour accélérer

- Appui en ingénierie collaborative (ADEME, Région)
- Soutien à la facilitation et animation des gouvernances

Mise en œuvre



2026 : Identification des structures existantes et création des instances

2027-2028 : Animation et consolidation des gouvernances multi-acteurs

2029-2030 : Intégration des instances dans la planification locale

Impact



Faisabilité



Indicateurs de suivi



- Nombre d'instances de gouvernance structurées et taux de plans d'action territoriaux co-élaborés

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES MODÈLES TOURISTIQUES DE MONTAGNE VERS DES OFFRES SOBRES, QUATRE SAISONS ET RÉSILIENTES



Pilotes

- Agence de développement touristique (ADT)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes

Contributeurs

- Stations de montagne
- Opérateurs touristique
- Associations d'acteurs
- Chambres consulaires
- 3 Commissariats de massif

Mise en œuvre



2026-2027 : Diagnostic de dépendance touristique et identification d'opportunités
2028 : Lancement d'expérimentations d'offres 4 saisons
2029-2030 : Généralisation et intégration des retours d'expérience

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Soutenir les territoires touristiques dans la création et le déploiement d'offres diversifiées (quatre saisons, tourisme durable, nouvelles pratiques) afin de renforcer la résilience économique.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'offres touristiques diversifiées créées / évolution de la saisonnalité

Conditions de succès

- Structuration de filières
- Disponibilité de données marché
- Coopération entre acteurs tourisme et collectivités

Besoins de court terme pour accélérer

- Financements pour projets pilotes (Région, European Regional Development Fund – FEDER)
- Soutien des réseaux et dispositifs d'innovation touristique

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

SOUTENIR L'ADAPTATION DES FILIÈRES AGRICOLES DE MONTAGNE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA VALORISATION DE LEURS PRODUCTIONS



Pilotes

- Chambres d'agriculture

Contributeurs

- Acteurs agricoles
- Coopératives
- Collectivités
- Structures de valorisation des produits (AOP...)

Mise en œuvre



2026 : Identification des besoins et premiers dispositifs d'appui
2027-2028 : Déploiement d'actions de formation et d'adaptation
2029-2030 : Structuration des filières et valorisation des produits

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Accompagner les exploitations agricoles de montagne dans l'adaptation de leurs pratiques, la structuration et la valorisation de filières locales, incluant transformation et commercialisation.

Indicateurs de suivi



- Pourcentage d'exploitations engagées dans des démarches d'adaptation / volume de produits valorisés localement

Conditions de succès

- Disponibilité de ressources de formation
- Articulation avec la PAC/FEADER
- Structuration des collectifs d'agriculteurs

Besoins de court terme pour accélérer

- Appui technique (ingénierie agricole)
- Cofinancements FEADER
- Conseil régional AURA

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

PRÉSERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET FORESTIERS DE MONTAGNE COMME SUPPORTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MULTIFONCTIONNELLES



Pilotes

- Office National des Forêts (ONF)
- Communes forestières

Contributeurs

- Associations environnementales
- Propriétaires forestiers

Mise en œuvre



2026 : Diagnostic forestier et des milieux naturels
2027-2028 : Mise en œuvre de plans de gestion durable
2029-2030 : Mesure des services rendus (biodiversité, économie bois, etc.)

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Déployer des stratégies de gestion durable des forêts et milieux naturels de montagne, valorisant leurs fonctions multiples (écosystèmes, bois-énergie, loisirs doux).

Indicateurs de suivi



- Surface de milieux gérés durablement / nombre d'initiatives de valorisation multifonctionnelle

Conditions de succès

- Accords fonciers
- Coopération inter-acteurs
- Financement des projets de gestion

Besoin de court terme pour accélérer

- Ingénierie ou financement Appui ONF, OFB, financements FEADER/LIFE, Conseil régional AURA

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

EXPÉRIMENTER ET DÉPLOYER DES MODÈLES ÉCONOMIQUES HYBRIDES ET CIRCULAIRES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES DE MONTAGNE



Pilotes

- EPCI
- Communes
- Parcs

Contributeurs

- 3 Commissariats de massif
- PME locales
- Pôles d'innovation
- Associations

Mise en œuvre



2026 : Appels à projets et identification de territoires pilotes
2027-2028 : Déploiement et capitalisation des expérimentations
2029-2030 : Déploiement à grande échelle

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Accompagner la création d'expérimentations territoriales intégrant économie circulaire, synergies inter-filières et valorisation locale.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'expérimentations labellisées et modèles répliqués

Conditions de succès

- Capacité d'innovation locale
- Appui méthodologique
- Partage de retours d'expérience

Besoin de court terme pour accélérer

- Financements FEDER, ADEME, dispositifs Région innovation

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET D'INGÉNIERIE POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES ET ACTEURS DE MONTAGNE LES PLUS EXPOSÉS



Pilotes

- Organismes bancaires publics (Banque des Territoires...) et privés

Contributeurs

- Collectivités
- Chambres consulaires
- Réseaux bancaires publics

Description de l'action



Créer des mécanismes de soutien financier et d'ingénierie ciblés pour les structures économiques fragilisées par les aléas climatiques, favorisant leur résilience.

Mise en œuvre



2026 : Dispositifs de garantie et fonds de solidarité territorial lancés

2027-2028 : Déploiement ciblé auprès d'acteurs vulnérables

2029-2030 : Évaluation des impacts et ajustement

Impact



Faisabilité



Conditions de succès

- Coordination entre financeurs et acteurs locaux
- Critères clairs d'éligibilité

Indicateurs de suivi



- Montant des aides mobilisées / nombre de bénéficiaires pérennisés

Besoins de court terme pour accélérer

- Mobilisation du Fonds vert
- Cofinancements publics/privés

Défi

Assurer la transition des activités économiques dépendantes du climat en montagne (tourisme, agriculture et sylviculture)

ACTION

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES, LA FORMATION ET L'INGÉNIERIE DE PROJET AU SERVICE DE LA TRANSITION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE



Pilotes

- Région Auvergne-Rhône-Alpes

Contributeurs

- Établissements de formation
- OPCO
- Collectivités

Description de l'action



Renforcer les capacités locales en matière de transition écologique (ingénierie de projet, compétences techniques et managériales).

Cette action spécifique à la transformation de l'emploi dans les territoires de montagne pourra s'appuyer sur le [kit méthodologique](#) élaboré dans le cadre du cahier transversal « emplois, formations et compétences »

Conditions de succès

- Articulation avec offres de formation existantes et financement pérenne

Mise en œuvre



2026 : Diagnostic des besoins en compétences

2027-2028 : Lancement de parcours de formation dédiés

2029-2030 : Intégration des nouvelles compétences dans les projets territoriaux

Impact



Faisabilité



Indicateurs de suivi



- Nombre d'acteurs formés / intégration des compétences acquises dans des projets

Besoins de court terme pour accélérer

- Financements FSE+ / Région
- Accompagnement des OPCO

Défi

Assurer l'habitabilité à l'année des territoires de montagne

ACTION

FAVORISER L'ACCÈS DES POPULATIONS DE MONTAGNE AUX SERVICES ESSENTIELS



Pilotes

- Communes
- EPCI
- État (préfectures, ANCT, ARS, DRAAF, DRAC)

Contributeurs

- À définir

Description de l'action



Des « cahiers de services » devront permettre d'identifier les lacunes territoriales dans les services offerts (santé, alimentation, éducation, services administratifs, transports, culture, etc.), limitant les conditions d'une installation pérenne dans les territoires.

Ces cahiers permettront de mettre en place de façon prioritaire les différents dispositifs d'aller vers : maison france service, commerce rural, médico-bus, tiers-lieux culturels...

Conditions de succès

- Disponibilité des données d'entrée
- Fonds dédiés (État, fonds européens et de coopération inter-régionaux)

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie dédiée pour le recensement des services
- Capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les acteurs des vallées dans une gouvernance élargie aux territoires de montagne sur les services
- Besoin de fonds dédiés (France ruralité...)

Mise en œuvre



2026-2027 : Recenser les données existantes dans un « cahier des services » par EPCI (précisant les distances et temps d'accès) et identifier les points d'amélioration dans le maillage territorial

2027-2028 : Partager les bonnes pratiques entre territoires, par typologie de services

2029-2030 : Mettre en place une gouvernance élargie autour des intérêts communs et des coopérations réciproques montagne/ville/vallée à l'échelle des bassins de vie

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Indicateurs de suivi



- Nombre de cahiers de services produits
- Nombre de coopérations réciproques lancées
- Nombre de services de transports décarbonés mis en place
- Nombre de sites à accès réglementés

Défi

Assurer l'habitabilité à l'année des territoires de montagne

ACTION

DÉCARBONER LA MOBILITÉ DES VISITEURS DE LA MONTAGNE AU PROFIT DES LOCAUX DANS UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE VILLE/ MONTAGNE/VALLÉE



Pilotes

- EPCI
- AOM
- Communes
- SNCF réseau

Contributeurs

- Cellule régionale France mobilité : CEREMA, DREAL, ADEME, Banque des Territoires et Région

Description de l'action



Il s'agira de travailler la mise en place notamment de services de transports en commun décarbonés pour les accès aux massifs et aux sites touristiques en montagne pour les habitants et les touristes et réglementer les accès en voiture individuelle des sites les plus touristiques été comme hiver.

Pour cela veiller à élargir les gouvernances sur les sujets de la mobilité aux acteurs du tourisme et au bénéfice des populations locales en définissant des modèles économiques acceptables par tous.

Mise en œuvre



L'action se déroulerait en 3 temps :

- État des lieux des services existants sur les EPCI de Montagne par les cellules France Mobilité, et leur saisonnalité
- S'appuyer sur l'effet levier des JOPH 2030 en apportant le financement Etat et en accompagnant la mobilisation des collectivités sur les compléments de financements attendus (voies ferrées et ascenseurs valléens)
- Travailler avec les pays voisins (Suisse, Italie)

Impact



Faisabilité



Conditions de succès

- Mobilisation des élus locaux dans la gouvernance existante

Besoins de court terme pour accélérer

- Fonds dédiés pour accélérer les investissements (fonds verts, FNADT massif, FEDER...)

Indicateurs de suivi



- Nombre de services décarbonés mis en place pour les touristes et les habitants

Défi

Assurer l'habitabilité à l'année des territoires de montagne

ACTION

ÉTABLIR UN OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER EN MONTAGNE INCLUANT LES ENJEUX DE RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS EXISTANTES ET L'IDENTIFICATION DE FONCIERS DÉDIÉS À L'HABITAT PERMANENT



Pilotes

- EPCI (Société d'économie mixte..)
- Atout France (délégation Montagne)
- Banque des territoires
- ANAH
- ANCT (préfecture/DDT)

Contributeurs

- Cerema via CONITIFF (CONnaissance de l'Immobilier Touristique à partir des Informations Foncières et Fiscales)
- UNAT (AURA et PACA)
- CDC habitat
- Office Foncier Solidaire (ICADE)
- ADEME
- DIJOP - expérimentation OPAH-ORIL JOPH2030...

Mise en œuvre



2026-2027 : Lancement de l'observatoire dans le cadre de l'expérimentation OPAH/ORIL sur le massif des Alpes et des groupes de travail thématiques

2028-2030 : Exploiter les données en vu d'accompagner les rénovations ou les projets neufs sur les territoires prioritaires

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Un observatoire de l'immobilier, développé par Atout France en lien avec les travaux de la BD stations portée par INRAE, permettra d'identifier et de prioriser les besoins de rénovation du parc alpin à l'horizon 2030.

L'observatoire inclura la qualité thermique du parc existant, le confort d'été, l'occupation des logements et l'exposition climatique afin de mieux répondre aux besoins d'un habitat à l'année. Il contribuera à définir les priorités de rénovation en s'appuyant sur les collectivités, les copropriétés et leurs propriétaires. Il envisagera les enjeux de conversion des lits froids, de renouvellement des centres de vacances voire d'émergence de nouvelles formes d'habitat en montagne (habitat partagé) en comparant les modèles économiques existants et en favorisant l'émergence de nouveaux modèles le cas échéant.

Enfin, l'identification du foncier dédié à l'habitat devra faciliter le développement de logements permanents et accessibles à tous.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'expérimentations lancées dans les Alpes du Nord
- Nombre d'opérations de rénovation de copropriétés (CEE..)
- Nombre de logements social ou très social

Conditions de succès

- Disponibilité des données d'entrée pour l'observatoire
- Définition d'aides complémentaires ou fiscalité ou fonds dédiés au niveau national pour rendre les modèles de rénovation économiquement soutenables

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie dédiée ou accompagnée financièrement pour l'accompagnement des copropriétés

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE AUTOUR DES RISQUES NATURELS EN MONTAGNE ET FAVORISER SON APPROPRIATION LOCALE POUR FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE DU RISQUE COMMUNE



Pilotes

- État (DGPR/DREAL/DDT)
- RTM/INRAE
- EPCI
- Communes

Contributeurs

- Météo France PARN
- IRMA
- Tissu associatif

Mise en œuvre



Fin 2026 : la cartographie nationale des risques d'inondation doit être diffusée par la DGPR

Développement de la connaissance et sensibilisation/formation s'engageant en parallèle et s'étendant de 2026 à 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Il s'agira, d'une part, de poursuivre les travaux de connaissance sur les risques naturels en montagne et leurs évolutions prévisibles dans un contexte de CC, et, d'autre part, de diffuser largement cette connaissance aux acteurs locaux, en veillant à développer des approches pédagogiques et de diffusion adaptées aux différents publics visés (habitants, élus, professionnels, touristes).

L'accent sera mis sur les impératifs de sensibilisation du public et de formation des élus/professionnels, en soulignant notamment les responsabilités partagées entre acteurs.

Indicateurs de suivi



- Nombre de DICRIM réalisés ou mis à jour
- Nombre d'événements labellisés JNR traitant des risques en montagne

Conditions de succès

- Implication des collectivités
- Disponibilités de crédits d'étude et d'animation

Besoins de court terme pour accélérer

- Diffuser aux collectivités l'état de la connaissance et du dire d'expert s'agissant des risques naturels et de leurs évolutions en montagne en lien avec le CC

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

RENFORCER LA SURVEILLANCE DES RISQUES NATURELS DE MONTAGNE POUR UNE MEILLEURE ANTICIPATION DES GESTIONS DE CRISE



Pilotes

- RTM
- Communes / EPCI
- Conseils départementaux (réseaux routiers)

Contributeurs

- BRGM
- CEREMA
- Préfecture

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



L'objectif associé à cette action est d'améliorer l'anticipation des crises faisant intervenir des phénomènes climatiques montagneux, du type des événements torrentiels ou glaciaires et périglaciaires, dont les conséquences peuvent être brutales et catastrophiques (ex de la Bérarde en 2024, vallée de l'Oisans).

Pour ce faire il faudra affiner la connaissances des zones particulièrement vulnérables et renforcer les outils de surveillance et d'anticipation des phénomènes pour mettre en place si nécessaire des mesures permettant d'atténuer les risques. Ces connaissances pourront être utilisées par les communes pour élaborer ou mettre à jour leurs PCS.

Besoins de court terme pour accélérer

- Besoin d'ingénierie technique pour la méthodologie
- financement d'études

Conditions de succès

- Implication des collectivités
- Envisager la mise en œuvre de PCS intercommunaux pour optimiser les échelles et moyens d'intervention en gestion de crise

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER DES DÉMARCHES DE TERRITOIRE ET DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS (PAPI, GIRN, STEPRIM, DIAG DE VULNÉRABILITÉ TERRITORIAL...)



Pilotes

- Etat (DREAL/DDT)
- Collectivités (EPCI, syndicats de bassin versant, syndicats de rivière)

Contributeurs

- PARN

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Cette action doit permettre de renforcer la prévention et la gestion des risques naturels en montagne en développant des démarches systémiques et territorialisées. L'objectif est d'actionner l'ensemble des leviers des politiques de gestion des risques naturels (connaissance, surveillance, réduction de l'aléa et de la vulnérabilité, maîtrise de l'urbanisme, gestion de crise, retour d'expérience...), au sein de territoires cohérents en s'appuyant sur une gouvernance clairement établie.

Pour ce faire les territoires pourront s'appuyer sur des outils et démarches existantes (PEP, PAPI, STEPRIM, GIRN) et veilleront à intégrer des mesures de SFN et « sans regrets ».

Indicateurs de suivi



- Nombre de PAPI, Steprim et GIRN labellisés

Conditions de succès

- Implication des collectivités
- Disponibilités de crédits d'accompagnement

Besoins de court terme pour accélérer

- Crédits dédiés et effet levier du Fonds vert

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

FAVORISER LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES NATURELS



Pilotes

- État (DREAL/DDT)
- Collectivités (EPCI, syndicats de bassin versant, syndicats de rivière)

Contributeurs

- Assureurs
- Entreprises
- Particuliers

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026 pour des territoires déjà dotés de PEP ou PAPI labellisés

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Lorsqu'on ne peut agir sur la survenue de l'aléa (via des protections collectives notamment), il est nécessaire de limiter la vulnérabilité des personnes et des biens exposés. Pour cela, il est nécessaire de mener des campagnes de diagnostics de vulnérabilité (individuels ou collectifs) permettant d'identifier les mesures et travaux pertinents à mener. Les aides financières disponibles (FPRNM notamment) pour ces opérations devront faire l'objet de campagnes de communication ciblées et relayées par les acteurs de la prévention.

Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés / cible
- Nombre de dossiers de travaux déposés

Conditions de succès

- Implication des collectivités et des particuliers
- S'adosser au réseau France Rénov' pour faciliter la sensibilisation et le passage à l'action des particuliers

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME DES TERRITOIRES EN ADÉQUATION AVEC LES RISQUES NATURELS



Pilotes

- Etat (DGPR/DDT)
- EPCI
- Communes
- SCOT

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Intégrer dans l'ensemble des documents d'aménagement et de planification de l'urbanisme la problématique des risques naturels.

L'objectif est de maîtriser l'urbanisation en zones sensibles et d'intégrer, lorsque la connaissance le permet, les évolutions de la cartographie des risques en lien avec le changement climatique.

Les outils type PPR devront être mobilisés et les PLU, SCOT, CC devront s'appuyer sur des PAC exhaustifs et régulièrement mis à jour.

Indicateurs de suivi



- Nombre de PPRN approuvés

Conditions de succès

- Favoriser l'approche multi-risques dans les PPR (sensibilisation de l'État)
- Affiner le dire de l'État en matière de PAC risques pour les documents de planification et d'urbanisme
- Implication des collectivités

Défi

Faire face à l'accroissement des risques naturels en montagne

ACTION

ÉLARGIR LE PARTENARIAT ENTRE ACTEURS DES RISQUES NATURELS, EN PARTICULIER EN RAPPROCHANT LE MONDE DE LA PRÉVENTION ET DE L'INDEMNISATION (ASSUREURS)



Pilotes

- Etat (DREAL)
- Assureurs (dont AGEA, FSE)

Contributeurs

- EPCI
- Communes
- Etat (DDT)
- France assureurs

Description de l'action



Cette action consiste à rapprocher les acteurs institutionnels de la prévention des risques naturels (État, collectivités, établissements publics...) et le monde assurantiel.

L'objectif est de favoriser la mise en réseaux entre ces acteurs pour partager la connaissance des risques naturels et s'appuyer sur la relation assuré/assureur pour communiquer sur la réduction de vulnérabilité.

Ce rapprochement doit également permettre d'intégrer la sphère assurantielle à toutes les échelles territoriales en appui à la décision publique.

Conditions de succès

- Réussir à développer et pérenniser les relations entre l'État et l'écosystème assurantiel (levier de légitimité : convention tripartite DGPR/AGEA/FSE)

Besoins de court terme pour accélérer

- Favoriser la mise en réseaux régionale entre État et assureurs pour développer une mise en réseau départementale et infra

Mise en œuvre



À mettre en œuvre dès 2026 :

- 30 juin 2026 : 1^{er} événement régional consacré au rapprochement entre État/collectivités et assureurs sur la thématique du risque inondation
- Prévoir l'intégration des assureurs au sein de toutes les CDRNM
- 2027 - 2030 : poursuivre le travail partenarial sur l'ensemble des risques naturels, en le déclinant notamment au niveau départemental et dans les instances de gouvernance des STEPRIM/PAPI

Impact



Faisabilité



Indicateurs de suivi



- Intégration des assureurs à toutes les CDRNM
- Intégration des assureurs à la gouvernance des PAPI et STEPRIM à venir